

Ar(abes)ques

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2013

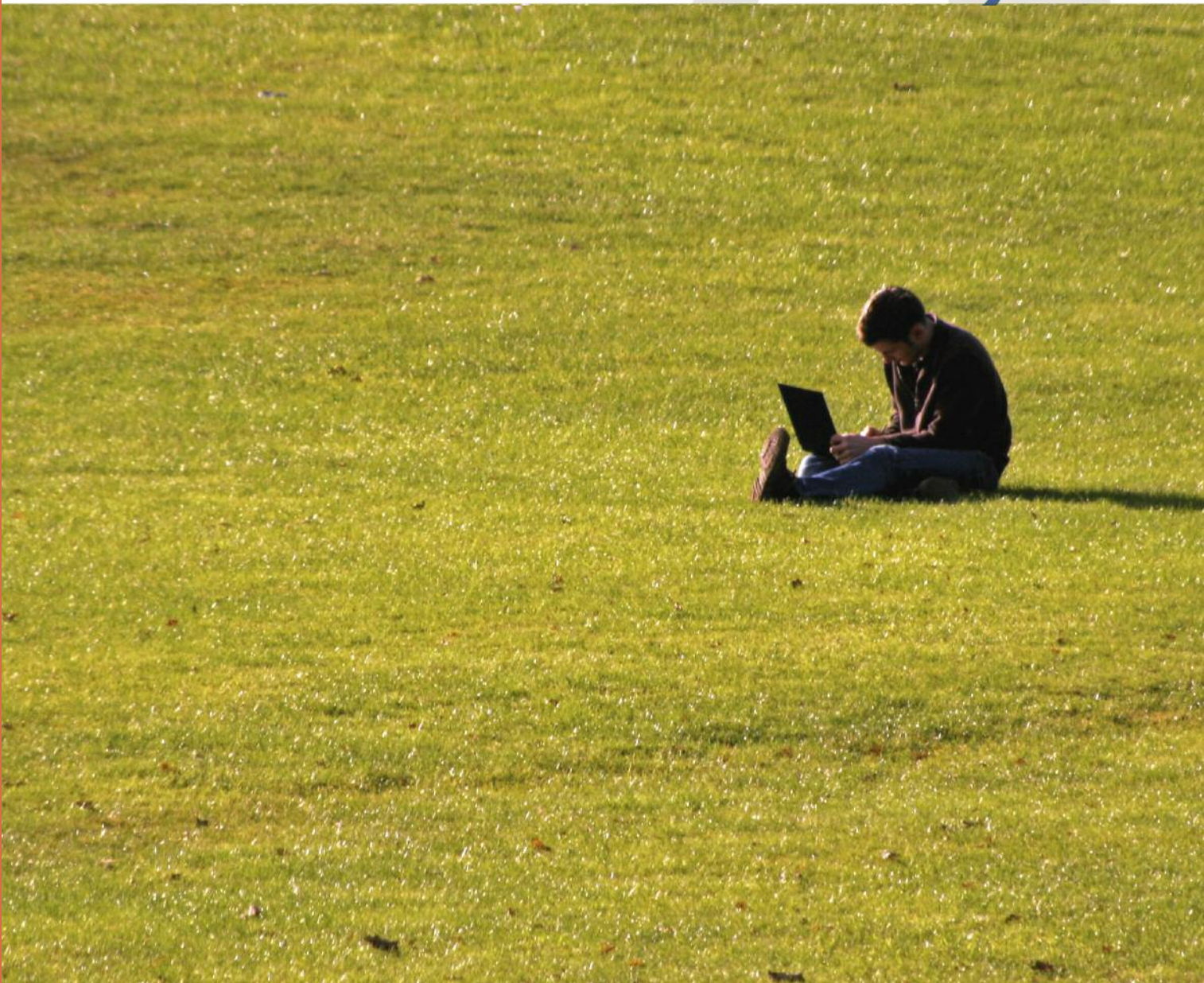
DOSSIER

Cultiver ses connaissances *Les ressources pédagogiques numériques*

PLEINS FEUX SUR • La BU de Versailles : une nouvelle dimension dans l'université

ACTUALITÉS • Pour une édition scientifique numérique durable

abes ●
agence bibliographique de l'enseignement supérieur



(Dossier) CULTIVER SES CONNAISSANCES

Les ressources pédagogiques numériques

Arabesques prépare déjà la rentrée en consacrant son cahier de vacances aux ressources pédagogiques numériques. Alors que ces dernières sont en accroissement exponentiel et couvrent un champ particulièrement étendu (du simple quizz à des cursus en ligne comme les Moocs), leur signalement souffre parfois d'une absence de lisibilité, au risque pour l'utilisateur de se perdre dans cette profusion. La répartition encore trop imprécise des compétences entre les universités numériques thématiques, les services TICE et les SCD ne facilite pas toujours la mutualisation attendue. Ce dossier a voulu mettre l'accent sur la plus-value apportée par les SCD en matière de signalement, d'indexation, de formation à la recherche documentaire et de contextualisation des ressources pédagogiques, sans toutefois gommer les difficultés rencontrées. En conclusion, nous avons recueilli le point de vue de deux enseignants-chercheurs sur les enjeux ou les écueils liés à l'utilisation de Moocs. Un débat qui ne devrait pas laisser les professionnels de la documentation indifférents.

Merci à Laurent Piquemal, coordinateur du pôle Formation-Documentation à l'ABES, pour sa contribution précieuse à ce dossier.

24 (Pleins feux sur...)

La BU de Versailles : une nouvelle dimension dans l'université



26

(Actualités)

28

(Agenda)

- 04 **Une stratégie mutualisée de développement** CLARA DANON
- 06 **SUP E-educ : gérer et valoriser le patrimoine numérique pédagogique** JACQUES BRASSART
- 07 **Perceptions et usages dans le premier cycle** DELPHINE MERRIEN
- 08 **La péd@gothèque des Pays de Loire : itinéraire d'un nouveau service**
JENNIFER WOLFARTH / SONIA GUÉDON
- 10 **Le SCD de Lille 1 au cœur d'une dynamique innovante** ISABELLE LE BESCOND
- 12 **SupLOMFR, késako ?**
MARIE PETERLONGO / AXEL PFALZGRAF
- 13 **Indexer des ressources pédagogiques numériques ? Yes, we can !**
RAPHAËLLE POVEDA / STÉPHANIE JOUGLEUX
- 14 **Pour ou contre un signalement national ?** LAURENT PIQUEMAL
- 16 **La WebDewey : oui, mais...**
LAURENT PIQUEMAL
- 18 **Un festival pour le film universitaire pédagogique** HERVÉ LIÈVRE
- 20 **Relever le défi des Moocs**
MORGAN MAGNIN
- 22 **Mooc : la réputation comme seul dispositif d'orientation dans les savoirs ?**
DOMINIQUE BOULLIER

Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - www.abes.fr

Directeur de la publication : Raymond Bérard

Comité de rédaction : Dominique Esmenjaud, Josiane Faïta-Hugues, Christine Fleury, Philippe Le Pape, Béatrice Pedot, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux

Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :

Béatrice Pedot (beatricepedot@wanadoo.fr)

Conception graphique : Anne Ladevie (anne-ladevie@orange.fr)

Impression : Pure Impression

Couverture : *Cultiver ses connaissances*. Phot. hotblack / Morguefile
www.morguefile.com/archive/display/182627

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

SGBM : *le conseil d'administration a tranché*

Le conseil d'administration de l'ABES du 31 mai était très attendu. Il devait en effet se prononcer sur un projet stratégique pour le réseau et l'Agence : celui du système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM). Il a retenu le scénario 2 qui envisage le projet globalement : migration des établissements volontaires vers le SGBM (pour leurs fonctions locales) et évaluation par les établissements et l'ABES du module de production de métadonnées du SGBM et de son aptitude à remplacer complètement CBS (le cœur du Sudoc actuel). Le tout étant mené dans le cadre d'un dialogue compétitif qui permettra de tester en réel les capacités des différents fournisseurs à répondre à nos attentes. Si le projet ne dissocie pas les deux volets (fonctions locales et centrales), leur temporalité n'est pas identique : alors que les établissements pilotes sont pressés de remplacer des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB)

vice national de catalogage commun. Si les tests s'avèrent négatifs, une solution compatible avec les différents systèmes devra être mise au point.

J'avais regretté une faible appropriation de ce dossier, démarré il y a maintenant deux ans, par les établissements. Sans doute parce que le projet, simple en apparence au démarrage (un SIGB partagé par les établissements), s'est progressivement complexifié au fur et à mesure de l'avancée des travaux. En envisageant la perspective de migrer vers un système hébergé dans le web, il a pris des dimensions

qui n'étaient pas soupçonnées au départ au point de remettre en cause l'organisation actuelle du Sudoc ainsi que l'organisation de la production bibliographique française. Cette appropriation fut tardive, mais est aujourd'hui bien réelle : si la version ouverte aux commentaires sur le web n'en a reçu que 25, une cinquantaine d'établissements nous ont transmis leurs points de vue, soit directement, soit *via* des regroupements (groupe Brésil pour les bibliothèques d'Île de France ; groupe des bibliothèques fran-



En envisageant la perspective de migrer vers un système hébergé dans le web, le projet a pris des dimensions qui n'étaient pas soupçonnées au départ au point de remettre en cause l'organisation actuelle du Sudoc.

vieillissants, le remplacement du système central (CBS de la société OCLC ex-PICA) requiert un *tempo* différent, avec une cible et des jalons. C'est pour quoi le conseil d'administration a demandé qu'une étude complémentaire (qu'il estime à 6 mois) soit menée sur le remplacement de CBS, qui appelle un approfondissement. Cette étude constituera un précahier des charges : qu'attend-on d'un service national de catalogage appelé à desservir le SGBM et les SIGB des établissements qui ne migreront pas vers le SGBM ? Comment s'articulera-t-il avec les applications et services existants ? Dans quelles conditions garantir notre maîtrise des données et leur réexploitation ? Rien ne garantit à ce jour que les solutions du marché permettront d'assurer ce ser-

vice national de catalogage commun. Une grosse majorité se prononce pour le scénario 2, perçu comme celui de la sagesse, même si les plus engagés auraient préféré le scénario 1.

Je tiens à saluer ici l'ADBU qui a rédigé une analyse très pédagogique du projet et ne saurais négliger le rôle du dernier numéro d'*Arabesques* qui faisait partie du dispositif de sensibilisation et d'appropriation de ce projet par la communauté, en l'appréhendant plus globalement que l'étude d'impact et en donnant la parole aux différents acteurs et partenaires.

RAYMOND BÉRARD
Directeur de l'ABES

Une stratégie mutualisée de développement

Depuis le début des années 2000, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soutient une politique de développement du numérique dans les établissements, qui porte tant sur les ressources et les modalités de formation que sur les infrastructures et les services. Tour d'horizon.

Les technologies numériques évoluent extrêmement rapidement, induisant au fur et à mesure de nouvelles problématiques pour nos établissements : mobilité et nomadisme, réseaux sociaux et travail collaboratif, simulations et jeux sérieux, rapprochement des lieux de « documentation » et de « formation », ouverture de formations massives en ligne, séparation des problématiques de formation et de certification...

Les ressources numériques pédagogiques, quant à elles, se multiplient. Leur production et leur diffusion deviennent plus aisées pour les établissements, au moins sous certaines formes (podcasts...). Le paysage se complexifie : que produire ? qui produit ? comment indexer ? comment diffuser ? quels liens avec les cursus ? quels modèles économiques ? quels types d'harmonisation aux niveaux local, territorial, national, international ? quels liens entre les SCD, les services TICE, les services pédagogiques pour la prescription et l'accompagnement ?

DES UNIVERSITÉS NUMÉRIQUES THÉMATIQUES

Dans un souci de synergie et de mutualisation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a soutenu la création de sept universités numériques thématiques (UNT), auxquelles il faut ajouter le campus IUT en ligne. Mission leur a été donnée de coordonner le développement et la diffusion mutualisés, par grandes thématiques disciplinaires, d'une offre de contenus pédagogiques numériques validés accompagnant les parcours de formation. Ces contenus s'adressent aux étudiants et aux enseignants. Ils sont pour leur très grande majorité en accès libre.

Sept UNT couvrent sept grandes thématiques : UNF3S pour les sciences de la santé et du sport, Unit pour les sciences de l'ingénieur, UNJF pour le droit et les sciences politiques, Aunege pour l'économie et la gestion, Uved pour l'environnement et le développement durable, Unisciel pour les sciences, ainsi que IUT en ligne.

La création des UNT visait :

- la mutualisation des efforts et des coûts de production des ressources pédagogiques numériques ;
- le soutien à des ressources que les établissements

ne feraient pas – ou moins bien – seuls, comme les banques de tests ou des ressources adaptées aux handicaps ;

- un niveau garanti de qualité scientifique, technique et pédagogique.

Ces objectifs s'inscrivent au service :

- de l'égalité des chances des étudiants, quelle que soit leur situation géographique, professionnelle ou sociale ;
- du développement de la pédagogie numérique ;
- de la visibilité du patrimoine pédagogique français et de l'attractivité des formations, y compris à l'international.

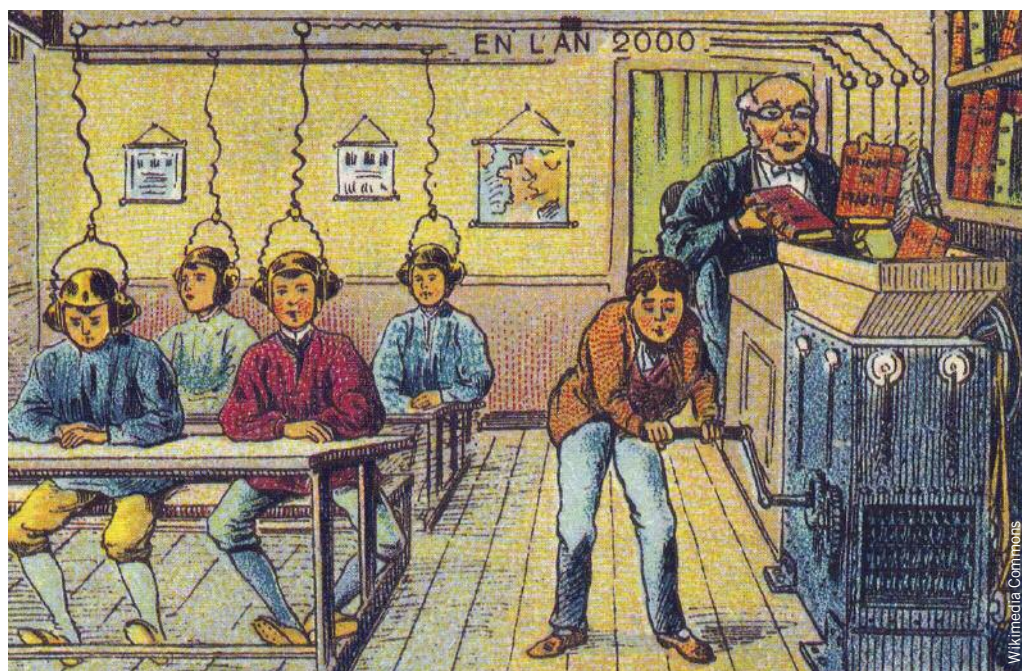
Les UNT fonctionnent sous forme d'appels à projet. Leur financement repose sur les cotisations des établissements auxquelles s'ajoute un soutien du MESR. Aujourd'hui, 23 000 ressources sont proposées par l'ensemble des UNT, couvrant un champ varié de disciplines, sous des formats très divers : cours, exercices, études de cas, webdocumentaires, simulations, etc. 6 000 vidéos sont disponibles sur Canal U, diffusé par le Cerimes, qui anime également d'autres sites comme Formasup ou Bibnum.

AMÉLIORER L'IMPACT ET L'UTILISATION DES UNT

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fait réaliser, en 2011, une étude par une société indépendante sur l'impact et l'utilisation des UNT. Celle-ci a mis en évidence certains aspects, qui ont été pris en compte dans la politique du MESR et des UNT en 2012.

- **Les UNT sont mal connues** et donc insuffisamment utilisées. Certaines statistiques font état d'une très forte augmentation des consultations entre 2011 et 2012, soutenue par une amélioration des sites, des outils de recherche et de la diffusion d'information.

- La qualité des ressources n'est pas mise en cause. Mais leur **ciblage** mérite d'être amélioré : les enseignants recherchent des ressources de petite taille facilement intégrables dans leurs cours. Les étudiants recherchent des ressources plus importantes, explicitement en lien avec leurs cursus, si possible préconisées par leurs enseignants. Les uns et les autres apprécient particulièrement quizz, banques



↖ La numérisation des ressources pédagogiques imaginée au début du XX^e siècle. Carte postale, 1901 ou 1910.

d'exercices, tests de positionnement. Les UNT ont, en 2012, fait un rapprochement explicite entre ressources et cursus (comme Unisciel¹) ; elles s'orientent par ailleurs vers des formats plus courts (cf. « les essentiels » d'Aunege²).

- Un effort d'**harmonisation des politiques** des UNT doit permettre d'augmenter leur visibilité et leur efficacité. Sous l'impulsion du MESR, un pack concernant les tarifs a été proposé aux établissements, ainsi qu'une harmonisation des calendriers d'appels à projet. Une mutualisation des efforts de présentation à l'international a été également soutenue.

- Enfin, à l'heure où la production numérique est plus facile dans les établissements, se fait jour le besoin d'une **coordination des services** autant que de la production, notamment autour des outils (de production...), des standards (d'indexation...), des politiques (de stockage, d'archivage pérenne...), ainsi qu'autour de la valorisation des ressources à développer de façon mieux coordonnée avec les SCD : c'est le cas d'outils comme ORI-OAI³ ou de standards comme supLOMFR⁴, en lien avec les standards internationaux.

Les UNT sont également partie prenante de dispositifs innovants et ont été retenues dans plusieurs projets d'investissements d'avenir (par exemple, générateur de jeux sérieux dans le cadre de « technologies de l'e-éducation » ou dispositifs de formation à distance et en réseau dans le cadre d'Idefi). L'ensemble des ressources des UNT suscite un intérêt indéniable à l'échelon international, constituant un ensemble unique de ressources d'apprentissage labellisées et en accès ouvert, notamment en direction du monde francophone. Elles s'inscrivent dans le mouvement international des ressources éducatives libres (OER), soutenu par l'Unesco (cf. déclaration de Paris en 2012). Leur visibilité mérite d'être augmentée : ouverture,

en mai 2013, d'un portail spécifique sur le site d'Open Course Ware, présentation sur des salons (comme e-learning Africa en Namibie, fin mai 2013) des ressources mutualisées comme des outils libres de production et de diffusion.

UN NOUVEL ÉLAN FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE

Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a annoncé la mise en place d'une stratégie globale nationale, baptisée « France université numérique ». Celle-ci doit donner à la rentrée 2013 un nouvel élan à la dynamique numérique dans les établissements, notamment dans sa dimension de formation. Elle doit contribuer à améliorer la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants, en prenant en compte leurs nouvelles habitudes de vie, de travail et de communication ; elle doit permettre, par la flexibilité offerte par le numérique, de développer de façon décisive la formation tout au long de la vie ; elle doit aussi, à l'heure de la forte médiatisation des Moocs, donner une visibilité et une attractivité accrues à nos ressources et nos formations, notamment au niveau international.

Un portail unique facilitera la diffusion d'informations et de ressources et les possibilités d'échanges autour de l'usage du numérique dans les établissements d'enseignement supérieur.

C'est dans ce cadre que les réflexions autour des ressources numériques, qui méritent d'être portées de façon coordonnée par les multiples acteurs concernés, auront un impact renouvelé sur la vie des établissements, la réussite des étudiants et la visibilité de la France.

CLARA DANON

Responsable Mission numérique
pour l'enseignement supérieur (MINES)
clara.danon@education.gouv.fr

[1] www.beebac.com/topics/unisciel

[2] www.aunege.org/content/collection-les-essentiels

[3] Voir encadré p. 11.

[4] Voir encadré p. 12.

● ● ● SUP E-EDUC : GÉRER ET VALORISER LE PATRIMOINE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE

Le projet SUP E-educ, inscrit dans les investissements d'avenir, vise à moderniser les dispositifs numériques de formation dans l'enseignement supérieur : d'une part, pour permettre aux étudiants d'accéder à des documents numériques d'origines variées ; d'autre part, pour offrir aux enseignants un environnement personnel et convivial dédié à la production de ressources numériques destinées à leur enseignement et à leur public.

Ce projet s'appuie sur un partenariat public-privé fort. Il proposera à terme une chaîne logicielle cohérente, associant, sur un principe d'interopérabilité et en lien avec l'offre de formation de l'établissement, des systèmes destinés à la conception (chaîne éditoriale), la gestion (gestion électronique de documents), l'indexation professionnelle (outil de référencement), la diffusion (moteur de recherche, protocole OAI-PMH) et l'appropriation (accès profilé, plateforme pédagogique) de ressources numériques pour la formation. Un démonstrateur permettra l'expérimentation du dispositif à grande échelle, en tenant compte de différents contextes d'utilisation.

Un partenariat public-privé

La collaboration public-privé s'appuie sur la complémentarité des domaines d'activités et sur les compétences relatives aux composants de la chaîne. Engagés dans des stratégies de diffusion *Open Source* et d'utilisation de normes et standards reconnus, les partenaires industriels sont des éditeurs de solutions logicielles déjà utilisées par de nombreux établissements. Les partenaires publics sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche impliqués dans l'évolution des dispositifs numériques de formation (intégration dans le système d'information des établissements ; méthodologie d'accès aux ressources ; usages).

Le signalement des contenus pédagogiques

Afin d'en faciliter l'exploitation, la description des ressources s'appuiera sur un format spécifique et normalisé : le SupLOMFR. Adaptation du LOMFR (norme Afnor) au contexte de l'enseignement supérieur, il est compatible avec le Dublin Core, schéma internationalement reconnu et très largement utilisé. De l'espace numérique de travail (ENT), comme exemple de vecteur local, aux universités numériques thématiques (UNT), partenaires associés au projet qui proposent leur soutien à l'échelon national, en passant par les portails documentaires, les archives institu-

tionnelles, l'exposition OAI ou par des projets régionaux au sein d'universités numériques en région (UNR) ou de PRES, voire nationaux tels que OCW France, les niveaux de diffusion disponibles sont variés.

Le rôle potentiel des SCD

Dans ce cadre, la mutualisation au sein des établissements est un enjeu important pour garantir l'efficacité du dispositif. De même que les cellules de production des établissements, les services communs de la documentation sont en capacité de contribuer au dispositif numérique de formation et à son évolution. Leurs compétences « métier » les positionnent en effet comme des interlocuteurs incontournables sur les actions de signalement et de diffusion. Ainsi, grâce à leur pratique normalisée du catalogage et des référentiels, ils offrent la garantie d'une indexation de qualité, alors que leur expérience de la diffusion de documents universitaires représente un atout appréciable dans une perspective de valorisation des ressources. Par ailleurs, les liens qu'ils ont tissés avec les enseignants et enseignants-chercheurs, dans le cadre d'acquisitions, de dispositifs de formation documentaire ou d'accompagnement de la production scientifique, en font des partenaires complémentaires des cellules de production. Ces liens leur permettraient, par exemple, en synergie avec ces cellules, de participer ou de mener des actions de sensibilisation et d'incitation à la démarche de référencement et de diffusion de la production pédagogique.

JACQUES BRASSART

Ingénieur d'études, UVHC

jacques.brassart@univ-valenciennes.fr

Article rédigé en accord avec les membres du projet : Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC), Université d'Aix-Marseille 2, Université technologique de Compiègne, Institut national polytechnique de Toulouse, les sociétés Anyware Services, Nuxeo et Kelis.



POUR EN SAVOIR PLUS

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

www.universites-numeriques.fr/SUP-E-educ/

Alain Mateur, coordinateur fonctionnel du projet, UVHC
alain.mateur@univ-valenciennes.fr

Cédric Damioli, chef de file du projet, Anyware Services
cedric.damioli@anyware-services.com

Perceptions et usages dans le premier cycle

L'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur a mené deux études successives sur les perceptions et usages des ressources pédagogiques numériques dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. Méthodes et zoom sur ce qui peut encore freiner leur utilisation...

L'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur a été créé en 2010 dans le cadre de la plateforme de collaboration entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Syndicat national de l'édition. Ses missions, dont le pilotage a été confié à l'Enssib, sont de comprendre les usages, besoins et attentes du monde de l'enseignement supérieur en matière de ressources pédagogiques numériques pour permettre l'évolution des offres éditoriales correspondantes selon des modèles satisfaisants pour tous les acteurs. Après une phase préparatoire, l'Observatoire a ainsi piloté en 2012 deux études complémentaires et successives réalisées par l'institut CSA.

La première étude a pris la forme d'une enquête centrée sur les modes d'accès, les usages et la perception des ressources pédagogiques numériques par les étudiants de premier cycle des universités et leurs enseignants.

La seconde étude a complété, précisé et approfondi ces résultats en explorant les perceptions, usages et attentes liés à ces mêmes ressources de la part des professionnels assurant des fonctions-clés dans la démarche pédagogique en premier cycle. 32 entretiens individuels ont ainsi été menés par des psycho-sociologues de l'institut CSA auprès de 10 enseignants en premier cycle, 9 professionnels de la documentation en charge de la formation des utilisateurs ou des ressources numériques dans les SCD et 13 professionnels en charge des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Ces entretiens ont été réalisés de manière équilibrée au sein des universités d'Angers, Caen Basse-Normandie, Lyon 1, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Strasbourg et Tours.

Au cours de chaque entrevue, la perception des ressources pédagogiques a été abordée en premier, avec la description du rôle et du

fonctionnement de l'espace numérique de travail (ENT) dans l'établissement, les représentations dont dispose l'interviewé des ressources pédagogiques, les répercussions du format numérique sur ces ressources pédagogiques et les freins que l'interrogé perçoit à l'utilisation de ces ressources.

Le deuxième temps de chaque entretien a été consacré aux pratiques d'apprentissage des étudiants perçues par l'interviewé, ses

propres pratiques (pédagogiques, documentaires et/ou techniques selon le profil de l'interrogé) vis-à-vis des étudiants et ses relations avec les autres profils-métiers (enseignants, professionnels de la documentation et/ou des TICE selon le cas).

Enfin, chaque entrevue s'est conclue par un exercice de prospective permettant d'explorer des pistes d'optimisation du système actuel et de tracer quelques perspectives pour l'avenir.

Concernant spécifiquement les freins perçus par les prescripteurs à l'utilisation des ressources pédagogiques au format numérique, deux niveaux se distinguent : les freins évoqués par tous les interrogés et ceux qui affectent plus particulièrement les enseignants-chercheurs.

Ainsi, tous les interviewés ont relevé qu'un déficit d'équipements adaptés dans l'établissement (accès au Wi-Fi restreint ou difficile, réseau sous-dimensionné, manque de postes informatiques ou de prises électriques), un manque d'interopérabilité entre les différentes données de l'ENT et, d'une manière générale, des outils peu intuitifs, affectés par des modalités d'utilisation complexes, constituaient des « freins techniques » à l'utilisa-

tion des ressources pédagogiques numériques. Ils ont aussi noté certaines difficultés liées à des contenus non adaptés au premier cycle (souvent trop spécialisés, en langue anglaise), qui viennent s'ajouter aux écueils précédents.

Les enseignants-chercheurs font en particulier état d'une peur de perte de sens de leur métier, dans lequel le rôle en présentiel est déterminant pour faciliter la transmission

D'une manière générale, des outils peu intuitifs, affectés par des modalités d'utilisation complexes, constituent des « freins techniques » à l'utilisation des ressources pédagogiques numériques.

des connaissances. Ils soulignent de plus l'absence de valorisation de leur activité pédagogique, au profit de leur activité de recherche, alors que la conception de contenus pédagogiques au format numérique représente un fort investissement. Les enseignants-chercheurs des filières littéraires expriment également la crainte de se voir dépossédés de leur production pédagogique s'ils la mettent à disposition au format numérique, processus qui ne leur apparaît pas naturel du fait de leur fort attachement au texte. Enfin, les enseignants-chercheurs (toutes disciplines confondues) ne se sentent pas suffisamment informés des possibilités et fonctionnalités offertes par le format numérique en termes d'innovation pédagogique.

DELPHINE MERRIEN

Chargée de l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur, Enssib
delphine.merrien@enssib.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

SITE DE L'ENSSIB : www.enssib.fr/recherche/observatoire-numerique

SITE DE L'OBSERVATOIRE NUMÉRIQUE :
www.observatoireunumerique.fr

La péd@gothèque des Pays de la Loire : itinéraire d'un nouveau service

La mise en place d'un catalogue de ressources pédagogiques numériques en Pays de la Loire a conduit ses concepteurs à préciser certains choix techniques et fonctionnels et à surmonter quelques difficultés. Retour sur expérience.

Dans le cadre d'un projet régional (Université numérique des Pays de Loire), l'université du Maine mène depuis 2008 un projet d'indexation de ressources pédagogiques numériques. Grâce à un travail collaboratif entre les services TICE et les SCD, un catalogue de ressources pédagogiques numériques a vu le jour en 2012 permettant aux étudiants des universités du Mans, de Nantes et d'Angers de consulter un catalogue de plus de 1 000 ressources locales, ainsi que plusieurs milliers de ressources des universités numériques thématiques (UNT) : la « péd@gothèque »¹.

Quand l'université du Maine devient le porteur du projet de l'université numérique en région (UNR) sur l'indexation des ressources pédagogiques numériques, ses objectifs sont ambitieux : valoriser le patrimoine numérique des universités, développer la mutualisation de ces ressources au niveau des trois établissements ligériens et des UNT, faire connaître les ressources des UNT dans un nouveau service numérique pour les étudiants. Ce dernier doit proposer des ressources permettant l'autoformation (exercices corrigés, méthodologies, annales...), des ressources dites « pérennes » (dont le contenu doit être valide pendant plus de 2 ans), de qualité (réalisées par des enseignants et chercheurs) et pluridisciplinaires. L'objectif est d'offrir aux étudiants des Pays de la Loire un fonds de documents numériques à vocation pédagogique.

UN PROCESSUS D'INDEXATION COLLABORATIF

Devant la spécificité de ces ressources, l'utilisation du format SupLOMFR, dédié à la description de ressources « numériques » et « pédagogiques » pour l'enseignement supérieur, s'est imposé d'elle-même. Son appropriation a été simplifiée par la participation de l'université du Maine au groupe de travail inter-UNT sur le SupLOMFR dans lequel elle a collaboré à la réalisation du guide d'usage². Cette expertise permettra aux deux chargées de projet (au début du projet : deux personnes, une à plein temps et l'autre à 80 %), documentalistes du service TICE de l'université du Maine (le PRN : Pôle ressources numé-

riques) de former les acteurs des autres universités à l'utilisation de ce profil d'application. Afin d'indexer les ressources, le choix de l'outil s'est porté sur ORI-OAI³ qui permet l'indexation des ressources, le moissonnage et la mise en place d'un workflow d'indexation. C'est un précieux outil pour l'université du Maine qui tenait, pour ce projet, à mettre en place un travail collaboratif entre les services TICE et les SCD.

Le workflow est simple et fonctionne : en lien avec les auteurs de ressources pédagogiques numériques, le service TICE est à l'origine de l'indexation. La cellule TICE renseigne les catégories « cycle de vie », « technique » et « pédagogique ». Le SCD (une personne pour l'université du Maine à 20 % sur ce projet) prend ensuite le relais grâce à son savoir-faire en matière d'indexation pour renseigner la catégorie « classification » (Dewey et Rameau).

On peut regretter que les enseignants n'interviennent pas dans l'indexation des ressources. C'est un point qui doit être amélioré. Le service TICE sensibilise cependant les auteurs et tente de les impliquer dans ce travail d'indexation en leur faisant signer une charte. Celle-ci précise différents points concernant l'indexation : l'identification de la ressource, la durée de validité (2 ans par défaut ou davantage si les contenus sont scientifiques, stabilisés ou sont des données historiques), les conditions d'accès (possibilité pour les auteurs d'accepter le libre accès à leur ressource ou de restreindre cet accès aux seuls étudiants de l'université du Maine ou aux établissements ligériens). La charte permet aussi de sensibiliser les enseignants au droit d'auteur. Elle demande en effet à ceux-ci de s'engager sur l'originalité de la ressource au sens du droit. Ils doivent aussi réfléchir à la condition de diffusion de la ressource. Ils peuvent ainsi préciser sous quelle licence *Creative Commons* elle sera disponible. Cette information est ensuite précisée dans les métadonnées du SupLOMFR.

D'autre part, pour être sûr de ne pas proposer aux étudiants des liens cassés, le service TICE s'est doté d'un outil de surveillance des liens et des contenus indexés (website Watcher). Cela permet de modifier immédiatement une notice (changement de titre, de

[1] <http://pedagotheque.lunam.fr>

[2] www.sup.lomfr.fr, voir aussi encadré p. 12.

[3] www.ori-oai.org, voir aussi encadré p. 11

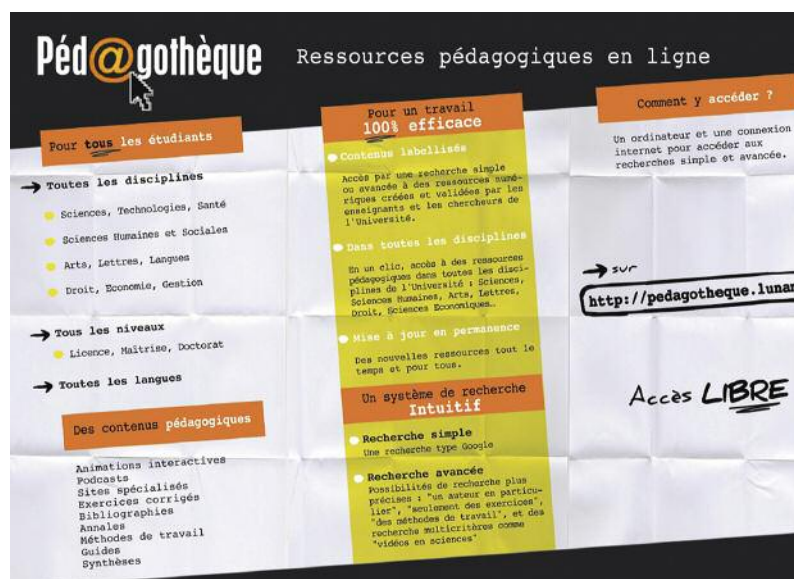
contenus dans la ressource ou de lien) ou de l'archiver si l'auteur supprime sa ressource.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX RESSOURCES

Pour rendre ces ressources accessibles aux étudiants, l'université du Maine a choisi dans un premier temps un outil déjà connu par les étudiants lors de leurs recherches documentaires et intégré au système d'information : le catalogue du SCD. Un travail a été nécessaire pour qu'ORI-OAI et Flora, le SIGB du SCD, puissent communiquer. Le responsable informatique du SCD fut en charge de la mise en place de cette communication. Selon, les étapes du projet, le temps de travail nécessaire fut variable. Des **formulaire de recherche** ainsi que des **notices spécifiques** ont été développées⁴ pour prendre en compte les particularités de l'indexation en SupLOMFR, en proposant des champs « pédagogiques » : le type de la ressource, le niveau (licence, master ou doctorat), le public concerné, mais aussi des champs liés au format de la ressource : l'URL, le lien de la ressource avec un autre document numérique, les conditions d'utilisation. Ce service a pu être testé et permettait aux étudiants du Mans d'accéder à des ressources pédagogiques numériques au même titre que d'autres types de ressources (recherche simple, avancée et fédérée). En revanche, ce service souffrait de plusieurs contraintes techniques qui ne permettraient pas, par exemple, un accès direct aux ressources ou le moissonnage des UNT. De plus, les objectifs du projet n'étaient pas atteints car seuls les étudiants du Mans avaient accès aux ressources et non ceux des universités d'Angers et de Nantes. Un travail avec les universités d'Angers et de Nantes a été mené pour tenter de mutualiser ce type d'accès intégré aux catalogues des différentes bibliothèques, mais les contraintes techniques et fonctionnelles et la variété des systèmes n'ont pas permis de mettre en place un *workflow* commun d'indexation et une connexion entre ORI-OAI et les SIGB.

Soucieux d'offrir à tous les étudiants ligériens un accès aux ressources pédagogiques numériques indexées et moissonnées, l'université du Maine a mis en place un nouvel ORI-OAI pour l'UNR Pays de la Loire. Celui-ci vient moissonner l'ORI-OAI du Mans, ainsi que les UNT, et peut être consulté sur le portail régional⁵. De plus, la souplesse d'ORI-OAI a permis de customiser les formulaires, les notices, d'intégrer des icônes qui facilitent le tri pour les étudiants, et offre également un accès direct aux ressources.

Un nouveau *workflow* a été défini pour que les universités partenaires participent à l'indexation des ressources pédagogiques numériques créées au sein de leurs établissements : les services TICE des universités de Nantes et d'Angers, en lien avec les auteurs, pré-indexent leurs ressources tandis que l'université du Maine vérifie et complète l'indexation.



De par leur expertise en SupLOMFR et afin de veiller à la cohérence éditoriale de la péd@gothèque, le service TICE et le SCD de l'université du Maine sont devenus un centre de validation de l'indexation et de diffusion des ressources pédagogiques numériques.

↑ Verso de la plaquette présentant la péd@gothèque.

Grâce au soutien de l'UNR et à l'impulsion générée, les trois universités peuvent désormais offrir à leurs étudiants un nouveau service leur permettant de rechercher, selon leurs besoins, des ressources numériques pédagogiques de qualité. Les conditions de mise en œuvre et de réussite du projet ont nécessité trois ans d'efforts et un très fort taux de collaboration entre les différents services associés à la démarche. La viabilité du projet repose désormais sur l'appropriation, par les universités de Nantes et d'Angers, de la péd@gothèque des Pays de la Loire. Cette nécessité est soutenue par la stratégie de proximité mise en place *via* le *workflow* d'indexation car il permet à la cellule TICE de chaque établissement d'être en contact direct avec les enseignants, ainsi que par un important plan de communication (plaquettes, affiches, animation web...).

Du côté des enseignants, il est désormais impératif de leur montrer que la péd@gothèque participe à la valorisation de leurs ressources et de leur activité pédagogique. En signalant les ressources existantes, en les protégeant par une licence appropriée et en les rendant disponibles à différents niveaux, la péd@gothèque a pour vocation de mettre en valeur l'important patrimoine pédagogique de nos établissements.

JENNIFER WOLFARTH

Chargée de projet pour l'UNR PDL, Université du Maine
jennifer.wolfarth@univ-lemans.fr

SONIA GUÉDON

Chargée de mission indexation pour l'UNR PDL,
Université du Maine
sonia.guedon@univ-lemans.fr

[4] <http://scd.univ-lemans.fr>

[5] Cf. note 1.

Dès 2006, le SCD de l'université Lille 1 s'est intéressé à l'indexation des ressources pédagogiques numériques, puis à la mise en place d'un portail régional de ressources pédagogiques. Un chantier toujours en mouvement.

Le SCD de Lille 1 au cœur d'une dynamique innovante

La démarche prend appui sur trois idées fortes qui conservent toute leur actualité : investir sans tarder le territoire de la production numérique en faisant valoir la compétence indispensable des bibliothécaires en matière de référencement ; faire reconnaître ce rôle au sein de l'université ; utiliser les leviers de la mutualisation régionale.

Quels sont les fruits de cette démarche délibérément volontariste ?

- une architecture technique qui a fait ses preuves, tirant profit des atouts du moissonnage et articulant le local, le régional et le national ;

- un dialogue de qualité qui s'est noué en local entre les bibliothécaires et les acteurs de la pédagogie, partenariat générant à son tour de nouvelles pistes d'action.

Cependant, en dépit d'un dispositif technique parfaitement rôdé et d'une convergence de vue sur les objectifs, l'obstacle principal à un enrichissement significatif du portail régional, qualitatif et quantitatif, demeure la réticence des producteurs de ressources face à une mise en ligne de cours et de matériel pédagogique qu'ils estiment destinés exclusivement à une utilisation locale au sein de la plateforme pédagogique (Moodle, pour Lille 1).

La poursuite du chantier n'est donc plus d'ordre technique, mais relève dorénavant du champ de la communication et de l'« *advocacy* », ainsi que nos collègues anglo-saxons désignent le plaidoyer en faveur d'une plus large diffusion et consultation. Au sein du SCD, la réflexion commune avec notre partenaire du service enseignement et multimédia (SEMM) porte actuellement sur la nature des objets à valoriser et mettre en ligne (tous les cours ont-ils vocation à être mis en ligne ?) : c'est le premier axe de



© Université Lille 1

➔ La bibliothèque universitaire de Lille 1 se métamorphosera en Learning Center dédié à l'innovation en 2015. La pédagogie universitaire aura toute sa place dans ce nouveau dispositif.

questionnement. Le second concerne les aspects juridiques et de protection des auteurs, notamment la généralisation de l'utilisation des licences. Enfin, la question de l'accompagnement des enseignants à la production de ressources se pose avec acuité dans un contexte de réduction des moyens humains alloués à l'université.

Il s'agit essentiellement pour le SCD Lille 1 de poursuivre patiemment le travail de défrichage entrepris autour du format LOM :

- investir toutes les pistes possibles d'action avec les partenaires (SEMM, enseignants, université numérique en région, universités numériques thématiques, ABES...) ;

- transformer ces actions en leviers propres à favoriser le développement de ce type de ressources documentaires ;

- ne rejeter a priori aucune idée (par exemple, les sujets d'examen).

La mise en œuvre du projet de « *Learning Center Innovation* » autour de nouveaux modes

d'apprentissage devrait constituer un terreau favorable à la dynamique des ressources pédagogiques numériques.

LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF RÉGIONAL

Fort de l'expérience pionnière de Grisemine, lancée en 2001, qui contient déjà, outre les thèses et des publications, des cours en ligne, le SCD s'intéresse au format LOM dès 2006, s'associe aux travaux de rédaction de son profil français d'application (LOMFR, puis SupLOMFR)¹ et implémente une grille de description dans son dépôt IRIS² sous DSpace. Des ressources tests fournies par quelques enseignants motivés servent à l'expérimentation. La mise à disposition de l'outil ORI-OAI en 2008 fournit la solution technique réellement adéquate.

La technique n'étant rien sans la volonté politique, le SCD s'emploie avec obstination à faire valoir la légitimité des professionnels de la documentation sur le terrain

[1] Voir encadré p. 12.

[2] <http://iris.univ-lille1.fr>

des TICE et des ressources multimédia. Plusieurs années sont nécessaires pour venir à bout de ce qu'il faut bien qualifier de scepticisme chez les partenaires. À cet égard, le groupe de travail « Indexation des ressources pédagogiques », créé en 2005 au sein de l'université numérique en région (UNR) et associant les 6 universités³, constitue un irremplaçable levier. Constitué d'enseignants-chercheurs et de représentants des cellules TICE et des SCD, il est placé sous un pilotage « bibliothécaire », initialement celui du SCD de Valenciennes, actuellement celui du SCD Lille 1. La proximité géographique de la communauté de développement ORI-OAI joue également un rôle essentiel.

L'ouverture du portail régional de ressources pédagogiques⁴, en novembre 2011, dote nos établissements d'une infrastructure de qualité pour un signalement mutualisé des ressources pédagogiques numériques produites au sein des 6 établissements.

L'architecture du portail régional articule le local, le régional et, à terme, le national. Chaque établissement a implémenté ORI-OAI (la totalité des modules comme à Lille 1, ou certains modules seulement). Au niveau régional, une application « ORI-OAI RPN » agglomère par moissonnage les ressources pédagogiques numériques des 6 partenaires. Le dispositif est complété pour Lille 1

par un reversement direct dans l'université numérique thématique Unisciel des ressources produites localement.

LE CIRCUIT DE RÉFÉRENCIEMENT À L'UNIVERSITÉ LILLE 1

Le *workflow* local est effectif depuis mars 2011. Il associe le SCD et le SEMM, chargé depuis 1998 de la politique de développement des TICE de l'université Lille 1 et qui gère la plateforme Moodle ainsi que Lille 1 TV. Le SCD, et plus particulièrement son service Bibliothèque numérique, a entièrement assuré en interne le portage technique et fonctionnel du projet et le déploiement de l'application⁵. L'ingénieur pédagogique du SEMM soumet à la bibliothécaire du SCD une ressource dont il valide l'intérêt et la qualité et dont il a renseigné les champs des métadonnées descriptives et administratives. Le SCD complète la fiche avec l'indexation (Rameau et Dewey), les droits et effectue un contrôle qualité de conformité avec SupLOMFR. En charge du rôle de validateur final, il publie la ressource. Les ressources nouvelles concernant l'UNT sont ensuite moissonnées par Unisciel. Ce *workflow* « idéal » a vocation à s'élargir aux autres UNT.

Le rythme actuel de la production locale pour Lille 1 est d'une cinquantaine de ressources par an, auxquelles il faut ajouter

des ressources rétrospectives en provenance d'Unisciel. L'accroissement est régulier mais reste modéré, tout comme la consultation encore assez faible. Ces éléments viennent appuyer le constat dressé en introduction : la phase technique est derrière nous, il convient dorénavant de passer à la phase de communication et d'incitation. Cela passera aussi vraisemblablement par un élargissement du périmètre des ressources. Ainsi, les dernières ressources intégrées dans le portail régional sont celles relatives au certificat Informatique et Internet (C2I) du ministère⁶ ainsi que des ressources en langues.

EN CONCLUSION UN MOT DES SUJETS D'EXAMEN

Depuis 1997, le SCD Lille 1 met à disposition des étudiants une base de sujets d'examen consultable en intranet. Les statistiques de consultation de cette base sont comme on peut s'y attendre extrêmement élevées. C'est l'un des services les plus plébiscités par nos étudiants. Le SCD s'interroge actuellement sur la pertinence d'une description de ces ressources au format SupLOMFR. Gérés actuellement dans une base indépendante, ces sujets d'examen pourraient être intégrés au *workflow* des ressources pédagogiques numériques. Ce cas de figure est mentionné en conclusion, car il illustre assez l'attitude continue de défricheur à adopter dans un domaine qu'il convient d'arpenter avec un esprit ouvert et sans préjuger de ce que l'on va y récolter.

ISABELLE LE BESCOND

Chef du service Bibliothèque numérique,
SCD Lille 1
isabelle.le-bescond@univ-lille1.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

PORTAIL RÉGIONAL DES RESSOURCES
PÉDAGOGIQUES

www.unr-npdc.org/rpn

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DE LILLE 1
<http://ori.univ-lille1.fr>

[3] Universités de l'Artois, du Littoral Côte d'Opale, de Lille 1 Sciences et technologies, de Lille 2, de Lille 3, de Valenciennes.

[4] www.unr-npdc.org/rpn

[5] L'application est hébergée au CRI, comme toutes les applications du SCD, mais est entièrement maintenue et administrée par l'ingénieur informaticien du SCD.

[6] www.c2i.education.fr/spip.php?article87

● ● ● ORI-OAI, LE CHAÎNON MANQUANT

L'ORI-OAI a été conçu pour répondre à deux objectifs complémentaires :

- la **valorisation du patrimoine** se matérialise par la création d'une archive institutionnelle, base regroupant tous les documents qui sont à la fois utilisés quotidiennement et suffisamment importants pour être conservés sur le long terme ;
- la **construction** de réseaux de portails interuniversitaires pour échanger et partager les patrimoines numériques de chaque établissement avec des partenaires locaux ou internationaux, gratuitement ou en fonction de droits d'accès.

Comme il n'existait pas d'outil répondant de manière satisfaisante aux

besoins de gestion du patrimoine numérique des universités, des établissements de l'enseignement supérieur se sont associés pour créer ORI-OAI.

En pratique, ORI-OAI vise la mise en place d'un système libre et ouvert permettant de **gérer** tous les documents numériques produits par les établissements universitaires, de les **partager** avec d'autres établissements, de les **valoriser** par une indexation professionnelle, de les **rendre accessibles**, à distance et selon les droits définis, dans des interfaces ergonomiques.

Source : www.ori-oai.org

● ● ● SUPLOMFR, KÉSAKO ?

Le LOM (*Learning Object Metadata*) est un standard de métadonnées spécifique aux ressources pédagogiques, publié en 2002 par l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE).

En pratique, le LOM est souvent utilisé selon des profils d'application, son profil français est le LOMFR. Celui-ci a été produit, sous l'impulsion du ministère de l'Éducation nationale, pour les ressources numériques éducatives. Ce schéma est une norme depuis décembre 2006 (Afnor Z76-040). Le SupLOMFR est la déclinaison de la norme à destination de l'enseignement supérieur. Ce profil d'application a été élaboré par un groupe de travail inter-UNT (université numérique thématique) de 2007 à 2009 et continue à être mis à jour depuis.

Un groupe de travail partenarial

Deux principes ont guidé l'action du groupe SupLOMFR : d'une part, améliorer l'échange, le partage et l'interopérabilité du référencement des ressources de l'enseignement supérieur français en ayant une utilisation unifiée du LOMFR ; d'autre part, aider à valoriser l'offre de ressources pédagogiques des établissements. Ce travail a été le fruit d'une coopération entre acteurs : enseignants/auteurs, décisionnaires, ingénieurs TICE, informaticiens et bibliothécaires/documentalistes, sans perdre de vue les utilisateurs finaux que sont les étudiants et les enseignants.

Le groupe de travail s'est chargé de la rédaction de recommandations sous forme d'un **guide d'usage**¹ destiné à tous les acteurs de l'indexation. Ce guide présente les enjeux et les avantages du SupLOMFR, propose des exemples d'utilisation, des indexations pas à pas et détaille les aspects techniques de la mise en œuvre du SupLOMFR. Le SupLOMFR se compose des 9 grandes catégories du LOM. Le groupe a rendu des éléments obligatoires afin de décrire plus finement les documents : titre, langue, résumé, mot-clé, auteur, type documentaire (texte, image, vidéo...), URL d'accès, type pédagogique (exercice, cours, évaluation...), niveau, droits d'auteurs attachés à la ressource, classification (il s'agit de la catégorie qui permet d'assigner des classifications à une ressource, par exemple CDD). Le groupe a également ajouté des vocabulaires contrôlés adaptés au contexte de l'enseignement supérieur comme des indications sur le niveau (bac+1...).

Faire converger les formats

Au sein des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur, les ressources pédagogiques sont



rarement présentées dans les catalogues. Il peut donc être intéressant d'étudier les convergences possibles entre le SupLOMFR et les formats de catalogage tels qu'Unimarc, qui est le plus couramment utilisé en bibliothèques.

Une telle démarche a déjà été entreprise dans certains établissements (à l'INSA de Lyon, par exemple) : dans le but de signaler des ressources pédagogiques dans leurs catalogues, les bibliothèques universitaires ont effectué une mise en correspondance entre le format Unimarc et le SupLOMFR. Ce travail de « *mapping* » (quel élément du schéma A correspond à un élément donné du schéma B) permet de récupérer les informations produites au format SupLOMFR et de les passer au format Unimarc, et réciproquement.

Par ailleurs, des initiatives, plus ou moins avancées, sont en cours pour faire évoluer les formats de description actuels (Unimarc et SupLOMFR) vers des formats basés sur les principes du web sémantique : RDA (*Resource Description & Access*) pour les documents des bibliothèques et le standard MLR (Iso 19788, *Metadata for Learning Resources*) pour les ressources pédagogiques. Ces nouvelles façons de décrire des documents ont plusieurs avantages. Tout d'abord, l'utilisation du langage RDF (*Resource Description Framework*) garantit une meilleure interopérabilité entre les différents systèmes, en permettant une définition plus précise des éléments de description. En outre, l'utilisation accrue des relations entre les entités décrites permet d'éviter les redondances dans les notices (par exemple, un auteur ayant créé plusieurs ressources ne sera décrit qu'une fois). Enfin, les signalements produits grâce aux formats actuels pourront être réutilisés : il s'agira de structurer l'information existante de façon plus efficace, et non de créer de nouvelles métadonnées. Les principes communs utilisés par ces nouveaux formats devraient faciliter les convergences entre descriptions.

MARIE PETERLONGO

Unisciel
marie.peterlongo@unisciel.fr

AXEL PFALZGRAF

École nationale supérieure, Lyon
axel.pfalzgraf@ens-lyon.fr

[1] www.sup.lomfr.fr

Indexer des ressources pédagogiques numériques ?

Yes, we can !

Les ressources numériques produites par l'université sont en pleine expansion. Leur visibilité ainsi que nos propres capacités à les gérer et à en assurer l'accès sur la durée représentent de véritables défis.

Dès 2010, le SCD de l'université de Limoges a mesuré l'importance de valoriser les ressources pédagogiques, en réalisant une étude sur les rôles possibles de la bibliothèque universitaire¹ et un inventaire de l'existant². En juin 2011, le projet a débuté avec la constitution d'une équipe³ coordonnée par Catherine Gandois, directrice du SCD, et Jean-Pierre Lainé, responsable de la direction du système d'information (DSI). Notre mission fondamentale consiste à organiser un dispositif de dépôt, d'indexation et de diffusion, qui repose sur le logiciel ORI-OAI⁴. Cette volonté est appuyée par l'université numérique en région Poitou-Charentes Limousin (UNR-PCL), qui encourage la mutualisation des formations et des savoir-faire à l'échelle régionale.

NOTRE MÉTIER ÉVOLUE, NOS MISSIONS AUSSI...

C'est ainsi que le SCD souhaite par ce projet :

- élargir son offre de ressources en ligne (documentaires, scientifiques, pédagogiques) ;
- conserver et diffuser des ressources institutionnelles en suivant les normes et standards internationaux ;
- faire valoir le cœur de notre métier, nos compétences en matière de référencement : le bibliothécaire comme « indexeur et créateur de métadonnées » ;
- placer la bibliothèque au centre des missions de l'université, en valoriser les formations, et disposer d'indicateurs bibliométriques (statistiques de consultation).

UN PROJET AMBITIEUX ET AU LONG COURS

En effet, suite à la restructuration de la DSI, au redéploiement de l'environnement numérique de travail (ENT) de l'université et à la refonte des plateformes pédagogiques en 2012, le projet s'est orienté vers le traitement d'un gisement de ressources « identifiées ». Dans un premier temps, le dispositif s'appuiera sur l'indexation des mémoires, des thèses d'exercice et des sujets d'examen. Une deuxième phase, après constitution d'une équipe TICE, concernera l'indexation des cours. Une dernière étape portera sur les échanges avec d'autres sources : universités numériques thématiques,

catalogue du SCD, plateformes pédagogiques. De plus, le paramétrage du logiciel ORI-OAI, installé fin 2012, nécessite un temps d'appropriation : personnalisation des formulaires, ajout d'aides contextuelles et de vocabulaires contrôlés, lien avec l'annuaire LDAP (*Lightweight Directory Access Protocol*) et l'outil de gestion électronique de documents Nuxeo. Les techniciens s'attachent à en dégager les meilleures possibilités, afin que le service soit disponible fin 2013.

UNE FEUILLE DE ROUTE EN DEUX TEMPS

Nous prévoyons à **court terme** :

- d'organiser des circuits de dépôt « dématérialisés » et « réglementés » avec différents intervenants : étudiants, responsables pédagogiques, bibliothécaires (feuilles de style, charte de diffusion, guides de dépôt et d'indexation) ;
- d'assurer la cohérence du dispositif en l'intégrant dans l'ENT et le site du SCD avec une identité visuelle (nom, logo, charte graphique).

Et à plus **long terme** :

- de disposer d'une équipe de bibliothécaires référents, chargés de l'indexation finale (Dewey et Rameau/FMeSH), de renouveler les contacts avec les scolarités et les enseignants et favoriser l'adhésion au dispositif ;
- de développer une stratégie locale qui s'articule avec des référentiels nationaux (UNT, HAL, STAR...).

La création d'un nouveau service de référencement des ressources numériques se révèle complexe. Il faut renforcer les liens entre la DSI, les scolarités, les équipes pédagogiques et le SCD, sur la base de la complémentarité de nos missions. Il est primordial de démontrer le bénéfice de la démarche pour tous et de proposer un service « clé en main ». C'est ainsi que la bibliothèque contribuera au développement d'un campus numérique performant.

RAPHAËLLE POVEDA

SCD de l'université de Limoges
raphaelle.poveda@unilim.fr

STÉPHANIE JOUGLEUX

SCD de l'université de Limoges
stephanie.jouglex@unilim.fr

[1] Anne Guégan, *Valorisation des ressources pédagogiques en ligne au SCD de l'université de Limoges : le cas des universités numériques thématiques*, Enssib, 2010. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49087

[2] Stéphanie Jougleux, *Inventaire des ressources numériques pédagogiques de l'université de Limoges*, Enssib, 2011. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56669

[3] Raphaëlle Poveda (SCD), responsable du projet ; Stéphanie Jougleux (SCD), responsable fonctionnelle ; Laurent Léger (DSI), responsable technique ; Jean-Louis Gayot (DSI), responsable infrastructure/maintenance ; Alexandre Delpeuch (DSI), responsable du service Outils numériques.

[4] www.ori-oai.org

À l'automne 2012, l'ABES a recueilli l'avis de quelques SCD, engagés dans un projet de signalement des ressources pédagogiques, sur la pertinence de l'inscription de celles-ci dans le Sudoc. Réponses mitigées.

Pour ou contre un signalement national ?

L'engouement autour des Moocs (*Massive Open Online Courses*) dans le monde universitaire anglo-saxon s'est traduit par l'ouverture et la mise en ligne de très nombreuses plateformes de diffusion ou la création de chaînes YouTube dédiées. Prises par une volonté (une frénésie ?) de diffusion massive, les universités ont adopté une démarche marketing, considérant la ressource pédagogique comme un produit qu'il faut à tout prix imposer dans un univers numérique saturé. Promotion sur les réseaux sociaux, campagne publicitaire de lancement, organisation d'événements : le cours qui vient d'être créé n'a pas *de facto* une place qui lui revient ; il doit se démarquer des autres pour toucher son public et on le lance comme on lancerait un produit.

Acteurs du monde des bibliothèques, nous avons du mal à concevoir qu'un principe évident ait été négligé : « la meilleure façon de trouver, c'est de chercher ». Pourquoi alors ne propose-t-on pas au public ciblé un véritable outil de recherche, un catalogue pour ces ressources pédagogiques ?

LE CATALOGUE, UN COSTUME MAL TAILLÉ

L'ABES, qui gère le catalogue Sudoc, a souhaité poser la question à quatre établissements documentaires de l'enseignement supérieur : les services communs de documentation des universités de

Lille 1, du Maine, de Rennes 1 et de Bordeaux Segalen. Avec un projet de valorisation de leurs ressources pédagogiques plus ou moins avancé, ces établissements se sont forcément interrogés sur la pertinence d'un signalement et sur l'outil le plus adéquat.

À Lille 1, comme au Mans, on a vite conclu qu'une interface de recherche devait être proposée, même plusieurs : « Plus les ressources

sont visibles à de multiples endroits, plus elles sont consultées et connues des utilisateurs. C'est pourquoi il me semble que nous aurions tout intérêt à faire apparaître rapidement ces ressources dans le Sudoc et dans notre catalogue local ».

L'intention est là. Au Mans, elle s'est doublée d'une

réalisation, avec la création d'un onglet, dans le catalogue de la bibliothèque, qui permet de rechercher des ressources pédagogiques (« la péd@gothèque »¹). Pourtant, ces initiatives restent rares. Est-ce un manque d'ambition ou y a-t-il de véritables obstacles au signalement des cours universitaires dans un catalogue ?

Si les ressources pédagogiques sont si peu présentes dans nos catalogues, c'est peut-être parce que ceux-ci ne sont pas appropriés. Un cours se signale par son sujet, son titre et le nom du professeur, mais aussi par le niveau des étudiants auquel il est destiné, le type d'activités sous lesquelles il se décline (exercices, documents, vidéos d'illustration), son format. Comment mener une recherche sur ces critères, quand on ne propose que les classiques index « sujet - titre - auteur » ? Il faut les créer spécialement, ce qu'a fait le SCD de l'université du Mans : « Des formulaires de recherche ont été créés spécialement [...] avec des index tels que : niveau (L, M ou D), type d'activité (exercices, cours, etc.), langue ».

Les établissements documentaires qui ne peuvent assurer de tels développements informatiques pour leur catalogue se retrouvent alors avec un outil inadapté à présenter des ressources dont le signalement est par ailleurs très riche. Le format SupLOMFR prévoit et permet une description pertinente de la ressource, mais nos catalogues de bibliothèques au format Marc échouent à en présenter toute la richesse dans leurs interfaces. Si la seule alternative est un signalement *a minima*, il n'est pas étonnant que les bibliothèques ne s'engagent pas dans cette voie peu bénéfique.

Un dernier obstacle, non plus technique mais conceptuel cette fois, se dresse lorsqu'il est question du signalement dans un catalogue : qu'est-ce qu'on doit signaler ? La granularité de la ressource pédagogique peut être délicate à cerner : doit-on décrire le cours dans son ensemble ou plutôt chaque partie qui le compose ? La série de QCM ou la vidéo de dissection d'un insecte, hors de leur contexte, peuvent-elles être l'objet d'une recherche documentaire ? Les besoins des usagers doivent être pris en considération, aussi, lorsqu'on tente de définir ce qu'est une « ressource pédagogique » pour entreprendre son signalement.



Yes?

TROUVER L'OUTIL IDÉAL

Conclure que les catalogues de bibliothèque, qu'ils soient locaux ou nationaux, ne sont pas adaptés oblige donc à rechercher quel autre outil serait légitime et compatible. Pour le SCD de Rennes 1, l'association systématique « signalement = bibliothèque », en l'espèce, ne s'applique plus : « *Ces ressources n'appartiennent pas au SCD mais à l'université au sens large ; le catalogue ne nous semble pas adéquat* ».

L'outil idéal doit, certes, proposer des interfaces de recherche et de description, mais permettre surtout le dépôt des ressources numériques et en gérer les accès, si le visionnage de certains cours est soumis à authentification. En Bretagne, le choix s'est porté sur ORI-OAI couplé avec l'outil Nuxeo². Également adopté par d'autres universités, ORI-OAI semble s'imposer comme l'outil le plus pertinent pour signaler et diffuser les ressources pédagogiques numériques. Puisque l'outil existe va-t-on alors assister à la multiplication des projets de signalement des cours en ligne ? Cet obstacle technique désormais levé, la valorisation de notre patrimoine pédagogique peut-elle s'inscrire à l'ordre du jour de nos prochains chantiers ?

ÊTRE VU SANS ÊTRE TROP VOYANT

Avec réalisme, il faut convenir que les universités françaises n'en sont pas encore là. À l'université de Bordeaux Segalen, le groupe de travail « valorisation de la production pédagogique » constate amèrement que « *les enseignants ne sont pas tous prêts à déposer leurs cours sur un outil visible par tous* ».

Cette frilosité est révélatrice d'une tradition universitaire encore bien ancrée, qui ne conçoit pas le cours autrement que dans un échange magistral, en présentiel. L'idée perdue que la transmission des connaissances ne peut s'épanouir que dans le face-à-face entre l'enseignant et un groupe d'étudiants. Pourtant, l'évolution des technologies, la mutation des comportements des étudiants, leur degré d'équipement en outils informatiques devraient désarmer cette conception trop classique de la pédagogie universitaire. La résistance au changement dont font preuve certains enseignants s'explique aussi par une méconnaissance du mode de diffusion en ligne. À l'université du Maine, il a été nécessaire d'informer les enseignants, auteurs de ressources numériques, sur leurs droits et leurs devoirs : « *Ils signent une charte et font ainsi attention à leurs droits (possibilité de choisir la licence Creative Commons qu'ils souhaitent appliquer à leur ressource) et leurs devoirs (nous informer lorsqu'ils suppriment leurs ressources ou les modifient, respecter le droit d'auteur dans leurs ressources)* ».

Les ressources pédagogiques, en effet, ne sont pas toujours en règle avec le droit d'auteur et le droit de citation. Utiliser un extrait d'œuvre littéraire, ana-

lyser un tableau, citer les conclusions d'une expérimentation scientifique se fait couramment et quotidiennement dans nos amphithéâtres. Or, la mise en ligne de ces sources pédagogiques exige de respecter formellement les

dispositifs juridiques liés à la diffusion et à la reproduction des œuvres. Alors pour ne pas être pris, mieux vaut parfois ne pas être vu, voire être invisible. Et c'est ainsi que des cours, magistraux au sens premier du terme, se retrouvent non signalés, non diffusés, non valorisés. Il suffirait pourtant que les médiateurs pé-

dagogiques ou les cellules TICE aient les moyens d'exercer le contrôle du respect du droit d'auteur. Comme on le constate à Bordeaux Segalen : « *Il faudrait mobiliser des ressources humaines complémentaires pour vérifier les contenus* ».

Mais pourquoi ne pas agir auprès des enseignants eux-mêmes ?³ Comblant les lacunes juridiques des concepteurs de cours, par une information très claire, favoriserait leur adhésion aux projets de valorisation



Les besoins des usagers doivent être pris en considération lorsqu'on tente de définir ce qu'est une « ressource pédagogique » pour entreprendre son signalement.

de leurs ressources. Ce n'est finalement pas tant l'inadéquation de l'outil qui freine, en France, les projets de signalement des ressources pédagogiques qu'un refus, espérons-le provisoire, de se confronter avec une nouvelle compétence, celle de « producteur de ressources numériques ».

Faire évoluer les pratiques pédagogiques universitaires relève des directions d'établissement, de la tutelle ministérielle (la dernière étude nationale sur l'usage des TICE dans la pédagogie universitaire remonte à 2007⁴), mais aussi de la recherche française. Il n'est certes pas trop tôt pour se poser la question du signalement des ressources pédagogiques, mais il faut au préalable initier une vraie réflexion sur la conception et la production de ce type de ressources.

LAURENT PIQUEMAL

Coordinateur du pôle Formation-Documentation, ABES
piquemal@abes.fr

Les textes en italique sont extraits des réponses apportées par les établissements consultés.

[1] Voir aussi article sur la péd@gothèque des Pays de la Loire, p. 8.

[2] Plateforme *Open Source* de gestion de contenus : www.nuxeo.com/fr

[3] Voir l'excellent cours *Culture numérique de l'enseignant : droits et obligations* / IUFM de l'académie de Lyon, 2012 : <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/webapp/website/website.html?id=1260098>

[4] Isaac Henri, *L'université numérique*, rapport à Madame Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, octobre 2007 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20761/remise-du-rapport-universite-numerique-d-henri-isaac.html

À l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, plus particulièrement de la Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE)¹ de l'époque, et avec la collaboration de l'ABES, une expérimentation de la WebDewey s'est déroulée tout au long de l'année 2010 auprès d'établissements d'enseignement supérieur engagés dans un projet d'indexation des ressources pédagogiques numériques.

La WebDewey : oui, mais...

L'enjeu de cette expérimentation consistait non seulement à tester un outil d'indexation, mais aussi à inciter et favoriser la valorisation de ce type de ressources. À la fin des années 2000, quelques initiatives témoignent de la volonté de certains établissements de mettre en valeur les ressources produites par leurs enseignants au-delà du périmètre local, mais celles-ci restent encore trop isolées, peut-être en raison de la frilosité des enseignants eux-mêmes, mais aussi par un manque de coordination des acteurs impliqués : les cellules technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), les directions des systèmes d'information (DSI), attendues pour l'installation et le paramétrage de plateformes de traitement et de diffusion, et enfin les SCD, pour leur expertise en matière de référencement.

En leur proposant un outil interopérable avec des systèmes informatiques locaux et permettant une indexation de qualité, la SDTICE voit l'occasion de fédérer ces acteurs autour d'un projet collaboratif. Un tel outil existe : la WebDewey, version électronique et en ligne du système de classement de ressources documentaires le plus répandu dans le

monde, qui associe aux indices numériques les mots-matière du thésaurus de la Bibliothèque du Congrès. Une recherche sur un terme précis propose immédiatement l'indice de classement correspondant. La souplesse de son usage en ligne permet une prise en main par des non-bibliothécaires ; son caractère interactif (par le dépôt de commentaires de l'utilisateur professionnel sur les indices retenus) facilite l'échange et la mutualisation du travail ; son interopérabilité avec les catalogues locaux des bibliothèques garantit une intégration dans les systèmes d'information déjà en place.

LA PHASE DE TEST

Fort de ces promesses, l'outil WebDewey est donc proposé pour une expérimentation nationale d'un an et, à l'automne 2009, tous les établissements engagés dans un projet de valorisation de leurs ressources pédagogiques numériques sont invités à se porter candidats. L'expérimentation est encadrée par une convention, définissant clairement le cadre et les modalités d'action : l'abonnement à la WebDewey est pris en charge par l'ABES, grâce à une subvention de la SDTICE. L'Agence assure la formation des testeurs (avec une plateforme d'autoformation en ligne créée pour l'occasion) et leur offre son assistance *via* son guichet en ligne. Une liste de diffusion est mise en place, pour faciliter la communication des informations. Les *logins* sont attribués par OCLC. Enfin, l'évaluation de l'expérimentation est confiée à un cabinet de conseil en relations publiques et communication, Libra Consulting.

La convention définit surtout les enjeux pour les établissements : indexer les ressources au format SupLOMFR et rendre accessible un maximum de ressources en dehors de l'établissement, si possible *via* les portails des universités numériques régionales (UNR).

14 établissements sont sélectionnés², dont la moitié dans le cadre d'une université numérique thématique (UNT), d'une UNR ou d'un PRES. Les tes-

↳ Pendant l'expérimentation, un tutoriel réalisé par le pôle Formation de l'ABES, composé de 9 leçons permettant de prendre en main la WebDewey, était mis à disposition des établissements-testeurs.





➤ Pour réviser les principales classes de la Dewey (en anglais) tout en chantant, la vidéo du *Dewey Decimal Rap*, créée par Scooter Hayes, bibliothécaire à la bibliothèque publique de Wilmington (Caroline du Nord). Postée sur YouTube, cette vidéo a été visionnée plus d'un million de fois. <http://www.youtube.com/watch?v=NHlUQb5xg7A#>

teurs vont de 2 à 11 personnes par site, avec une plus forte représentation des SCD et des cellules TICE que des services informatiques ou des enseignants-chercheurs.

DES RETOURS NUANCÉS

Sur l'outil WebDewey, les avis sont mitigés. On souligne la difficulté à appréhender un outil entièrement en anglais, qui impose à l'utilisateur l'élaboration de requêtes dans cette langue et la création systématique d'un libellé équivalent en français pour chaque indice retenu. L'avantage de l'électronique est quasiment anéanti par le recours obligé à l'édition française imprimée. Passé ce premier obstacle, si la multiplicité des index de recherche et la visibilité de l'arborescence sont appréciées, les testeurs s'aperçoivent hélas de la mauvaise adéquation de la Dewey pour un grand nombre de disciplines : la géographie (pour laquelle on doit chercher des indices dans les sciences sociales), l'architecture, les arts, la psychologie, la sociologie et les sciences de la vie (pour lesquels les conceptions véhiculées sont trop anciennes), le droit français et communautaire ou l'administration (pour lesquels les indices sont difficilement adaptables) et enfin la médecine (pour laquelle la Dewey est inadaptée).

Ainsi, c'est davantage le contenu de la Dewey qui est mis en question, que la forme « électronique » de l'outil, dont on reconnaît la facilité de navigation, l'avantage des connexions simultanées pour une meilleure répartition du travail et le bénéfice des mises à jour en temps réel.

Plus globalement, l'expérimentation a permis l'indexation de près de 600 notices, mais peu de sites ont pu en profiter pour mettre en place une chaîne robuste de référencement et de diffusion des res-

sources pédagogiques. L'échange de ressources entre les établissements en est freiné, ce qui les incite peu à s'investir dans un chantier d'indexation collaboratif.

DES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

Seuls deux établissements décident finalement de continuer à utiliser la WebDewey après la période d'expérimentation : l'École nationale supérieure (ENS) de Lyon et l'université du Maine. Mais tous émettent des recommandations pour que la politique de gestion des ressources pédagogiques numériques soit consolidée : groupes de travail pour établir des plans de classement par disciplines, communautés d'échanges afin de mutualiser au niveau national des solutions développées à l'échelon local, utilisation du portail des UNT pour diffuser des consignes et recherche de solutions pour pallier l'absence de la langue française dans la WebDewey.

Ce dernier point a retenu l'attention d'OCLC, qui a décidé de mettre en place une plateforme multilingue de la CDD. Une collaboration a été initiée avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) au Canada, qui coordonnera la traduction française à partir de la 23^e édition anglaise parue en 2011. Une fois validée par la Bibliothèque nationale de France, par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et Bibliothèque et Archives Canada (BAC), la traduction paraîtra sous forme imprimée et sera intégrée à la WebDewey en 2014.

LAURENT PIQUEMAL

Coordinateur du pôle Formation-Documentation, ABES
piquemal@abes.fr

[1] À partir du 20 juillet 2010, la SDTICE disparaît pour être remplacée par la Sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement du numérique, rattachée à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), et par la Mission numérique pour l'enseignement supérieur (MINES), rattachée à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP).

[2] Université Paris-Sud, Université de Lyon 1, Université de Lyon 2, Université de Lille 1, Université de Rennes 1, Université de Bordeaux 2, PRES de Toulouse, Université de Picardie, Université de la Méditerranée, Université du Maine, ENS de Lyon, INSA de Lyon, IEP de Grenoble, CERIMES.

Un festival pour le film universitaire pédagogique

Créé en 2012, le Festival universitaire du film pédagogique a présenté pour sa première édition nombre de films d'une richesse et d'une qualité insoupçonnées. Le directeur du CERIMES revient ici sur les objectifs de cette initiative.

Le Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur (CERIMES) a pour mission :

- de faciliter l'accès des enseignants, chercheurs et étudiants de l'enseignement supérieur aux ressources multimédias et de les aider à les intégrer dans l'enseignement. À ce titre, il participe au repérage de ces ressources, à leur organisation et leur indexation, leur gestion, leur diffusion et leur valorisation, en particulier en ce qui concerne les ressources produites par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

- de produire des documents audiovisuels ou multimédias à la demande d'enseignants ou de chercheurs ;

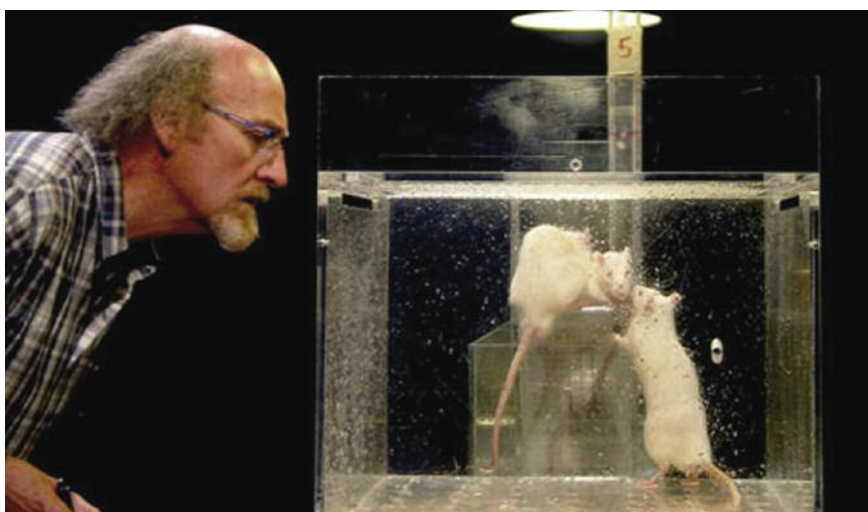
- d'informer sur les dispositifs de formation de l'enseignement supérieur à distance.

Placé sous la tutelle de la Mission numérique pour l'enseignement supérieur (MINES) et associé au Centre national de documentation pédagogique (CNDP), il est l'éditeur de sites tels Canal-U¹, Formasup², BibNum³, le portail du numérique⁴ ou encore les Signets des bibliothèques⁵ en partenariat avec l'ABES.

UNE TRIBUNE POUR DES RÉALISATIONS INNOVANTES

Au début de l'année 2012, Clara Danon, responsable de la MINES, souhaitait créer un événement autour de l'audiovisuel comme média privilégié dans l'enseignement supérieur. Il s'agissait de mettre en lumière des réalisations innovantes et des modes d'écriture originaux. Tel fut le pari du premier Festival du film universitaire pédagogique (FFUP) dont l'organisation fut confiée à l'université de Lorraine et au CERIMES.

Le FFUP est une tribune dédiée à l'image et au film montrant comment le média audiovisuel contribue au transfert des connaissances, à la réussite et à l'insertion professionnelle des étudiants. Il permet de faire la démonstration qu'écrire un scénario, imaginer une animation graphique, filmer



➔ *Faits comme des rats ?* Grand prix FFUP 2012.

une expérimentation participent de la mise en œuvre de l'égalité des chances entre étudiants, quels que soient les disciplines, les territoires, les cursus.

Depuis la création de la télévision, l'éducation a toujours eu recours à l'image et aux films pour former, enseigner, informer. Avec l'avènement du numérique qui transforme en profondeur les pratiques des enseignants et les apprentissages des étudiants, l'Université s'est emparée de l'audiovisuel pour communiquer, innover dans la pédagogie et favoriser la diffusion des savoirs.

En matière de production de ressources pédagogiques numériques, les actions conjointes des établissements d'enseignement supérieur, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des universités numériques thématiques (UNT) et des universités numériques en région (UNR) nourrissent une production audiovisuelle pluridisciplinaire, diversifiée, créative. De quelques minutes ou de plus d'une heure, documentaires, scénarisés ou stricts reflets de la réalité, ces films, produits par des professionnels ou des amateurs éclairés, s'affichent sur Internet et notamment sur Canal-U, YouTube, Dailymotion, iTunes U et, bien

entendu, sur les sites des établissements producteurs qui, dorénavant, sont tous dotés de web télévisions. Étudiants et enseignants s'y réfèrent. Les festivals les programment en France comme à l'étranger.

Au-delà de la présentation des œuvres, il était espéré que le FFUP contribue à une large diffusion des œuvres audiovisuelles universitaires et constitue un tremplin pour le développement de nouveaux projets, qu'il devienne une plateforme de mutualisation de compétences organisationnelles, artistiques et techniques.

Promouvoir les œuvres pédagogiques universitaires, faire découvrir une facette dynamique des usages du numérique et des supports innovants à travers une sélection d'œuvres étonnantes et originales constituaient également des objectifs du Festival du film universitaire pédagogique.

2012 : PREMIÈRE ÉDITION DU FESTIVAL

Pour la première édition du festival, le Colloque international des universités à l'ère du numérique (CIUEN), qui s'est tenu en avril 2012 à Lyon, est apparu comme un lieu de rencontres et d'échanges particulièrement adapté.

138 films furent inscrits représentant une large palette de disciplines scientifiques : de la biologie à l'astrophysique en passant par la musicologie et la philosophie. Ces réalisations provenant des services audiovisuels des universités et des centres de recherche offraient une richesse et une diversité que personne n'imaginait. Ne serait-ce que pour cette découverte mutuelle des pratiques et des résultats des pairs, l'initiative de ce nouveau festival était justifiée. L'Association nationale des services TICE et audiovisuels (ANSTIA), qui regroupe nombre des acteurs du domaine, fut très présente lors de cette première édition, aussi bien côté jury que côté compétiteurs ou lauréats.

En 2012, le grand prix a été attribué à *Faits comme des rats ?* de Philippe Thomine. Il

est, comme tous les autres lauréats, diffusé sur Canal-U, la vidéothèque de l'enseignement supérieur.

Le palmarès du FFUP a aussi pour vocation de devenir une ressource pour les services communs de documentation.

Les objectifs ayant été atteints, les besoins avérés, une deuxième édition est en chantier. Le prochain festival se tiendra les 23 et 24 octobre 2013, à Paris, durant la conférence *Open and Flexible Higher Education*, sous l'égide de l'European Association of Distance Teaching Universities (EADTU). Les producteurs sont invités à proposer leurs documents sur le site du festival.

HERVÉ LIÈVRE

Directeur du CERIMES
lievre@cerimes.fr

[1] www.canal-u.tv

[2] www.formasup.fr

[3] www.bibnum.education.fr

[4] www.universites-numeriques.fr

[5] www.signets-universites.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

SITE WEB : www.ffup.fr

ARTICLE DE THOT CURSUS

(12/03/2013) :

<http://cursus.edu/dossiers-articles/articles/19666/videos-universitaires-pedagogiques-bravo>



FFUP : PALMARÈS 2012

TOUS CES FILMS PEUVENT ÊTRE VISIONNÉS SUR LE SITE DU FESTIVAL : WWW.FFUP.FR

Grand prix du Festival

FAITS COMME DES RATS ?

Expérimentation filmée / 2009 / 52 min / Université de Lorraine
Auteur et réalisateur : Philippe Thomine

Prix spécial du Jury

RUMEURS & THÉORIES DU COMLOT

Cours filmé / 2012 / 110 min / Université Rennes 2-CREA
Auteur : Sylvain Delouvé
Réalisateur : Henri Huchon

Prix du meilleur documentaire

JE PEUX VOIR LES MOTS QUE TU DIS!

Documentaire / 2011 / 23 min / INRIA
Auteurs : Christian Blonz, Denis Lelarge, Agnès Piquard-Kipffer
Réalisateur : Christian Blonz

Prix du meilleur court-métrage

QUEL EST LE POINT COMMUN ENTRE UN ANANAS, UN LAPIN ET LA TOUR DE PISE ?

Court-métrage / 2011 / 5 min / UFR de Physique-Université Lille1
Auteurs : Maxime Beaugeois, Daniel Hennequin, Damien Deltombe
Réalisateur : Damien Deltombe



➔ *Quel est le point commun entre un ananas, un lapin et la tour de Pise ?*
Prix du meilleur court-métrage FFUP 2012.

Prix du meilleur cours filmé

LA DISSECTION DU CRIQUET

Cours filmé / France / 2012 / 26 min / Université Lille 1-UFR de Biologie
Auteurs : Claude Cocquerelle, Bernard Mikolajczyk, Pierre-Eric Sautière
Réalisateur : Bernard Mikolajczyk

Prix du meilleur web-documentaire

DON GIOVANNI DANS TOUS SES ÉCRANS

Web-documentaire / 2010 / Université Rennes 2-CREA
Auteurs : Patrice Roturier, Francis Blanchemanche
Réalisateur : Patrice Roturier



➔ *Rumeurs & théories du complot.* Prix spécial du jury FFUP 2012.

Prix de la meilleure expérimentation filmée

QUAND LA COLÈRE FAIT TOMBER LES MASQUES

Expérimentation filmée / 2012 / 35 min / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Auteurs : Philippe Jacquinot, Arnaud Pellissier-Tanon
Réalisateur : Thomas Gosperrin

Prix ANSTIA

CANOË DE COURSE EN LIGNE : 9 PRINCIPES POUR LA PERFORMANCE

Cours filmé / 2011 / 36 min / La Passerelle, Université de Bourgogne
Auteurs : Pascal Rozoy, Jean-Christophe Gonnaud, Albert Pernet
Réalisateur : Éric Paul

Depuis quelques mois, l'acronyme « Mooc » est dans la bouche de tous ceux qui sont impliqués, de près ou de loin, dans l'enseignement supérieur ou la recherche. Quelles sont les origines de ce phénomène ? Quels en sont les enjeux majeurs tant en termes de pédagogie que de gestion de ressources électroniques ?

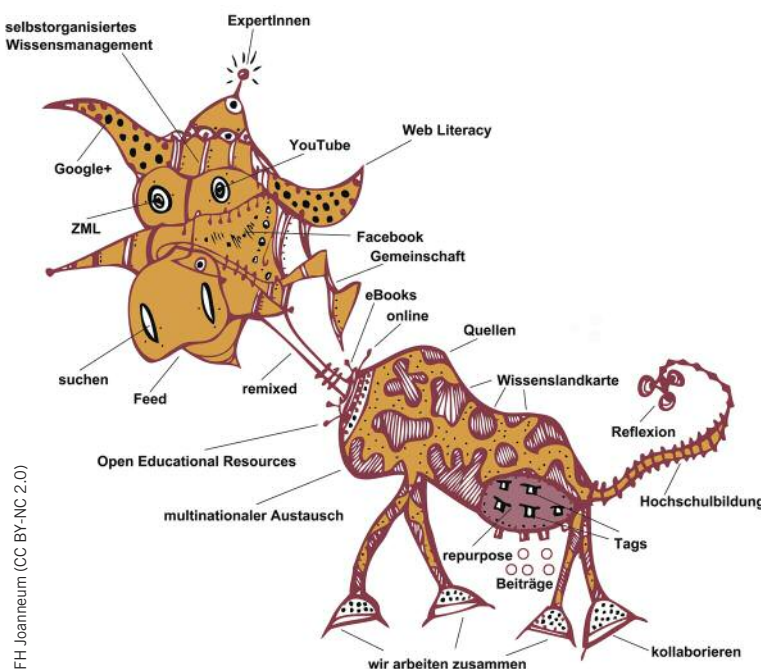
Relever le défi des Moocs

m

Malgré quelques tentatives isolées de traduction, l'acronyme anglophone Mooc n'a pas encore d'équivalent français. Ces quatre lettres, signifiant « *Massive Open Online Course* », synthétisent les qualités qu'un cours en ligne doit présenter pour être qualifié de Mooc. Tout d'abord, nous noterons qu'il s'agit bien d'un cours, non pas d'une collection de ressources agrégées les unes aux autres, tels ces gigantesques entrepôts de vidéos que sont TED¹ ou iTunes U². Un cours implique une scénarisation, une intention pédagogique, avec un cheminement dans les ressources, d'éventuels tests ou travaux à préparer. Ce n'est pas parce qu'un établissement dispose, par exemple, d'une collection de plus de 300 vidéos de captations de cours en amphithéâtre qu'il dispose du matériel adéquat pour construire un Mooc. Ensuite, le cours doit être accessible en ligne, avec la nouveauté majeure qu'il est gratuitement ouvert à tous, c'est-à-dire que tout internaute – qu'il soit lycéen, étudiant, actif ou retraité – doit avoir la possibilité de s'inscrire. Ce

qui concourt donc au dernier point, celui de la massification : pour que des communautés d'apprentissage actives émergent, il faut que le nombre de participants soit important, c'est-à-dire compté en milliers, voire dizaines ou centaines de milliers. Pour être atteinte, cette masse critique comporte un autre pré-requis organisationnel : il est supposé que les inscrits aient tous un apprentissage synchrone, comme dans un cours classique, avec différentes notions qui doivent être travaillées et assimilées chaque semaine. C'est la raison pour laquelle un Mooc n'est pas un cours en ligne accessible à tous, à tout moment, avec des participants qui viendraient butiner les ressources en fonction de leurs besoins. Les personnes intéressées doivent prendre part à l'une des sessions (d'une durée généralement comprise entre quatre et seize semaines) pendant laquelle le Mooc qui les intéresse est joué. Même s'il est encore difficile de tirer des conclusions définitives, nous constatons que les Moocs répétés chaque semestre sont encore rares, la périodicité étant plutôt annuelle.

↘ **ZML-Innovative Learning Scenarios.**
La vache dessinée par José Bogado et publiée sur Flickr a été adaptée de nombreuses fois pour illustrer les Moocs.



FH Joanneum (CC BY-NC 2.0)

CMOOCS OU XMOOCS : DEUX APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Historiquement, les Moocs ont émergé de la mouvance de l'*Open Education*, consistant à proposer des documents de cours en ligne sous licence libre. En cela, nous pouvons considérer une partie des Moocs comme une déclinaison supplémentaire de la philosophie sous-jacente au logiciel libre telle que définie par Richard M. Stallman dans les années 1980. Le terme « Mooc » a été utilisé pour la première fois en 2008 par Dave Cormier, suite à un cours baptisé *Connectivism and Connective Knowledge* de George Siemens et Stephen Downes. Ces trois Canadiens sont des pionniers du connectivisme, une approche pédagogique privilégiée par un large pan des Moocs. Cette théorie consiste à envisager la connaissance comme un réseau totalement distribué, avec des nœuds et des connexions entre eux. Les Moocs connectivistes (ou cMoocs) reposent sur cette idée fondamentale d'abondance des ressources présentes sur Internet : l'apprenant doit développer des compétences pour se frayer

son propre chemin en fonction de ses objectifs d'apprentissage, les digérer, et être en mesure d'en produire de nouvelles. Il est invité à établir des liens avec les autres participants, aboutissant ainsi à la co-construction d'un contenu original.

L'autre famille de Moocs, désignée généralement sous le terme générique xMoocs (en référence aux plateformes américaines MITx ou edX, lancées respectivement en 2011 et 2012), propose une vision plus traditionnelle de l'enseignement, basée sur la mise à disposition en ligne de matériels pédagogiques. Il s'agit d'une transposition des cours traditionnels selon des modalités « en ligne », avec la spécificité que n'importe qui peut s'y inscrire. La plupart des Moocs proposés sur les plateformes américaines telles que Coursera ou Udacity suivent ce modèle.

Dernier élément nécessaire pour comprendre les enjeux cachés derrière les Moocs : la question de la certification. Certains d'entre eux délivrent un certificat, ou un badge virtuel, indiquant que l'inscrit a rempli toutes les conditions nécessaires à la validation du cours. Ce n'est qu'une certification, et pas un diplôme, puisque les formations ne sont pas évaluées en elles-mêmes par un organisme tiers (comme peuvent l'être les cursus traditionnels en Occident). De plus, il n'est pas possible de garantir que la personne inscrite est effectivement celle qui a pris part au Mooc. Mais différents travaux sont en cours, tant aux États-Unis qu'en France, pour corréler le suivi d'un Mooc à la délivrance de « crédits » (ECTS³ par exemple).

AMÉLIORER LE RÉFÉRENCIEMENT...

La multiplication des Moocs pose des questions cruciales sur leur affichage, leur référencement, et le devenir des productions réalisées par les apprenants. Plus de 200 Moocs ont été proposés sur la plateforme Coursera⁴ au cours des 12 derniers mois. Et si le premier Mooc francophone, « Internet tout y est pour apprendre » (ITyPA)⁵, reste tout jeune (il s'est tenu du 4 octobre au 13 décembre 2012), nombreux sont les projets qui lui ont emboîté le pas depuis. Mooc certificat « Gestion de projet » (GdP)⁶, Mooc « Les réseaux sociaux comme outils pédagogiques » (Resop)⁷, Mooc « Introduction aux réseaux cellulaires »⁸... sans oublier le projet de Mooc « iNum »⁹, consacré au certificat Informatique et Internet (C2i), lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur. Les apprenants potentiels sont nombreux, mais il est difficile pour l'heure de se repérer dans l'offre francophone. Quelques projets de portail sont envisagés¹⁰, mais ils ne seront que des points d'entrée. Ils ne suffiront pas en eux-mêmes à absorber la quantité de ressources générées par les apprenants, particulièrement pour ceux qui prennent part à des Moocs connectivistes. En cela, l'émergence de sites de capitalisation, directement

administrés par les apprenants, peut aider à constituer une première carte des productions. Néanmoins, la médiation assurée par les personnels des bibliothèques d'étude et de recherche sera ensuite une nécessité pour repérer, référencer et transmettre ce type de réalisations au-delà du cercle des participants initiaux.

... ET IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS DE LA DOCUMENTATION

Si la place des services communs de la documentation dans les Moocs n'a pas encore fait l'objet de nombreuses discussions en France, elle est au cœur de débats passionnés outre-Atlantique. Beaucoup des premiers Moocs ont été proposés et construits sans implication des professionnels de la documentation. Pourtant, leur expertise serait précieuse dans bien des domaines. En premier lieu, dans la connaissance et le conseil aux enseignants sur les licences relatives aux contenus intégrés et/ou proposés dans un Mooc. La même question vaut évidemment pour les productions des participants, notamment leur accompagnement dans l'adoption de bonnes pratiques en matière de citation de leurs sources, de réutilisation de supports déjà existants, etc. Ce soutien n'est pas que technique, il doit également englober le développement de l'esprit critique des étudiants vis-à-vis de l'information, dans le contexte totalement ouvert que proposent les Moocs. S'il est devenu habituel que l'information jaillisse de toute part, il est moins courant que les connexions entre les apprenants transcendent les frontières entre les pays, les classes d'âge, voire les horizons sociaux. Cette diversité n'est pas sans poser de sacrés défis dans la compréhension et l'assimilation, par tous, des différences culturelles en matière de traitement de l'information.

MORGAN MAGNIN

Maître de conférences
École centrale de Nantes
morgan.magnin@ec-nantes.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

SUR LES BIBLIOTHÈQUES ET LES MOOCS :

- Dill Elizabeth, *Moocs : Where are the Librarians ?*
<http://hastac.org/blogs/elizabeth-dill/2012/08/14/moocs-where-are-librarians>
- Creed-Dikeogu Gloria, Clark Carolyn, *Are You Mooc-ing Yet ? A Review for Academic Libraries*, Kansas Library Association College & University Libraries Section Proceedings, 2013.
<http://ojrrp.org/journals/index.php/CULS/article/view/1830>
- Workshop *Moocs and Libraries : Massive Opportunity or Overwhelming Challenge ?* (Philadelphie, mars 2013).
www.oclc.org/research/events/2013/03-18.html

[1] www.ted.com

[2] www.apple.com/fr/education/itunes-u

[3] Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'étude des différents pays européens. Le sigle ECTS, abréviation du terme anglais *European Credits Transfer System*, est le terme le plus couramment employé.

[4] www.coursera.org

[5] www.itypa.mooc.fr

[6] <http://gestiondeprojet.pmi.mooc-gestion-de-projet>

[7] <http://resop.be>

[8] <https://courses.mooc.telecom-bretagne.eu/course/introductions-aux-reseaux-cellulaires>

[9] <http://c2i.education.fr/mooc>

[10] Notamment, mooc.ca, portail qui référence l'ensemble des cMoocs et des plateformes de xMoocs, www.mooc.ca/courses.htm

Moocs : la réputation comme seul dispositif d'orientation dans les savoirs ?

L'objectif de masse revendiqué par les concepteurs de Moocs se construirait-il au détriment de réelles avancées pédagogiques ou techniques ? Ne risque-t-il pas d'accroître un peu plus un certain désordre documentaire ? Décryptage.

La question de la désorientation n'est pas née avec l'Internet puisque les bibliothèques, la notion d'auteur, le dépôt légal, la critique, les revues académiques peuvent être considérés comme des dispositifs d'orientation dans l'offre « imprimée ». Les savoirs prolifèrent, mais leur abondance génère des effets contre-productifs s'il n'existe aucune médiation pour les sélectionner, les évaluer, les hiérarchiser. Ces dispositifs dépendent largement des supports techniques qui permettent la circulation des contenus. Le système d'orientation dans les savoirs propre à l'imprimé (hors des écrits de fiction) s'est développé avec la révolution scientifique, mais a pris son élan avec le développement de la formation universitaire. À chaque nouvelle génération médiatique, il est remis en cause.

Ainsi, l'ère des mass média (radio/télévision) a déplacé les modes de validation des savoirs et d'orientation de l'attention des publics en introduisant des effets de notoriété propres à l'opinion constituée par ces médias. Cela n'a pas manqué de créer des tiraillements dans les formes d'orientation classiques, puisque des scientifiques ont vu leur renom croître sans commune mesure avec la qualité scientifique reconnue par la communauté des pairs et cela a commencé à affecter jusqu'à l'enseignement. Les tentatives de télé-enseignement *via* la télévision dès les années 60 se sont d'ailleurs appuyées sur ces « vedettes » scientifiques de l'époque. Les enjeux de réputation ne sont jamais éloignés de toute politique d'orientation dans les savoirs. Cependant, Internet a changé radicalement l'échelle de la mise à disposition de ces savoirs, mais aussi les principes de cette orientation. La puissance des moteurs de recherche (et de l'un d'eux en particulier, Google) dans l'organisation de notre attention est directement proportionnée à la pro-

lifération des savoirs disponibles. Le phénomène est d'autant plus accentué que, avec le web 2.0, les dispositifs de publication se sont ouverts à tous. Les contributions sans nombre sont devenues ingérables par les médiateurs qui les hiérarchisaient ou les classaient auparavant. Mieux, les internautes ordinaires deviennent eux-mêmes ces médiateurs et multiplient les recommandations, à travers des réseaux sociaux ou des sites commerciaux qui les y encouragent.

LES MOOCS : UN PHÉNOMÈNE DE MARQUE ?

Ce tableau du désordre documentaire n'est qu'un constat et non une lamentation sur un paradis perdu, car les gains obtenus dans cette prolifération des émetteurs et des messages sont précieux. Mais l'état cognitif collectif de demande d'orientation a ainsi changé, d'autant plus qu'il coïncide avec l'affaiblissement de toutes les autorités, dans tous les domaines. C'est dans ce contexte que l'on

doit comprendre l'émergence des Moocs (*Massive Online Open Courses*). En effet, le caractère innovant de ces dispositifs, sur le plan pédagogique comme sur le plan technique, n'est pas ce qui frappe le plus dans des plateformes comme Coursera ou Udacity. Nous attendons encore, par exemple, des principes de pédagogie active originaux sur ces plateformes qui sont avant tout destinées à la diffusion de masse, ce qui relève quasiment d'un « effet diligence » remarquable (la voiture a reproduit toutes les caractéristiques des diligences, et les Moocs reproduisent toutes les propriétés des mass media et de l'enseignement magistral). Les Moocs mettent en place avant tout un système de marques (au sens de réputation, « *brands* ») qui doivent se substituer à tous les autres dispositifs d'orientation dans les savoirs et dans la demande de formation. En cela, ces offres dupliquent les modèles des plateformes comme iTunes ou Amazon. Elles agrègent tous les contenus dans un même espace, fournissent un dispositif d'orientation et de vente standardisé et fluidifié à l'extrême et deviennent ainsi un point de passage obligé. Cet effet « grande surface qui écrase les prix » et qui finit par dicter sa loi aux producteurs des biens qui sont vendus est bien connu en France puisqu'il a été inventé en grande partie ici. Mais c'est aux États-Unis qu'il a été réalisé en ligne.

Ce qui se passe pour les Moocs est exactement de cet ordre, ni plus ni moins. Les universités adhérentes à un Mooc acceptent

Les universités adhérentes à un Mooc acceptent de mettre leur réputation au service d'un intermédiaire : c'est la plateforme qui deviendra l'attracteur principal et qui captera l'audience générée par ces réputations.

de mettre leur réputation au service d'un intermédiaire (Coursera, Udacity, pour les Moocs commerciaux ou edX pour les « non-profits ») : c'est la plateforme qui deviendra l'attracteur principal et qui captera l'audience générée par ces réputations. En contrepartie, les universités gagnent un accès à un public supposé vaste, et espèrent aussi des retombées de réputation, voire de revenus. Dans tout cela, la captation de la réputation est le mécanisme décisif. Car l'attention

des étudiants potentiels a été déjà formatée par une hiérarchie des universités qui ne peut qu'influencer leur choix, dès lors que les autres coûts sont réduits voire nuls (si l'accès technique est disponible).

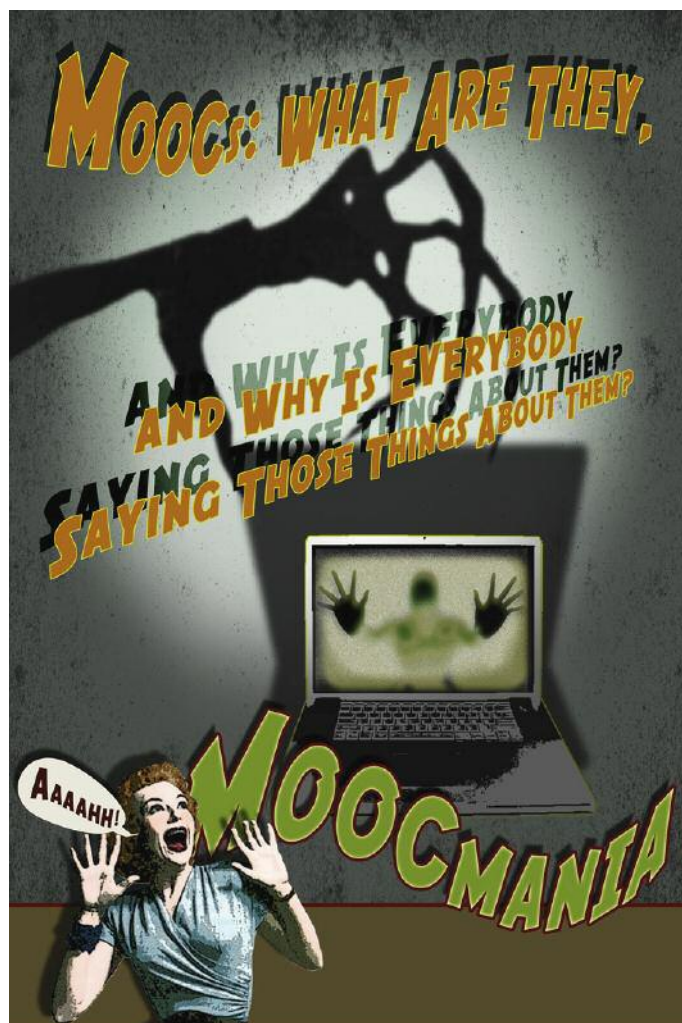
Non seulement les universités sont-elles prises dans ce piège de la réputation, mais les enseignants-chercheurs eux-mêmes ont appris depuis plus de dix ans à ne s'orienter qu'en fonction de cela (*publish or perish*) au grand bénéfice des plateformes d'édition scientifique en ligne qui ont capté toute cette rente.

Ce principe des marques a pénétré tous les esprits et permet tous les classements qui, malgré les critiques massives qui leur sont adressées, sont des dispositifs d'orientation de l'attention très puissants. La réputation des enseignants, associée à celle de leurs universités, devient dès lors un bien immatériel sur lequel des investisseurs ont décidé de parier pour capter l'attention d'un public anxieux de son avenir et désorienté par l'abondance de l'offre de savoirs.

Les Moocs sont les grandes surfaces et les marques qui doivent permettre de réintégrer toute la dynamique non marchande de transmission et de production de savoirs dans des mécanismes de rentabilité financière. En captant ces réputations, les investisseurs cherchent à constituer un oligopole, en disqualifiant tous les médiateurs installés que sont les enseignants et les universités dans les établissements des pays qu'on attaque comme marché, y compris les médiateurs d'orientation documentaire, et en formatant, de façon simple et reproductible en masse, la diffusion des savoirs. Il est donc non pertinent de penser entrer dans cette logique sans avoir de marques déjà établies à faire valoir (enseignants ou universités), en voulant développer un Mooc local ou spécialisé alors que le marché est mondial *a priori*, ou une plateforme technique performante alors que les modèles de marques puissantes existent déjà et que l'innovation technique n'est pas du tout le principe des Moocs.

UN MARCHÉ À DOUBLE VERSANT

Les Moocs commerciaux constituent une offensive financière de prédation sur les dispositifs de formation, mais tous les autres dispositifs « non-profits » contribuent, par suivisme, à étendre des principes d'accès et d'orientation dans les savoirs fondés sur la réputation et la standardisation. En effet, ces modèles ne peuvent favoriser la diversité des approches, des langues, des média-



↳ Visuel de la conférence annuelle de printemps de l'Association of American University Press (AAUP) consacrée aux Moocs, le 17 mai 2013.

teurs, des modèles pédagogiques sous peine de perdre les avantages du « massive ».

Cette tendance est-elle fatalement liée au numérique ? En aucune façon. D'autres systèmes distribués et coopératifs se sont développés dans tous les domaines hors de l'emprise des plateformes. Le modèle le plus fameux est celui du développement logiciel *Open Source*, qui repose sur une distribution des compétences et sur leur mise en réseau non appropriable. On comprend mieux ainsi que les plateformes (et les grands groupes d'éditeurs académiques) sont celles qui, à l'inverse, vont défendre le droit d'auteur et tous les dispositifs de clôture des biens immatériels pour en faire des biens exclusifs.

Alors même qu'ils sont présentés comme « *Open* », les Moocs commerciaux adoptent une stratégie dite de « marché à double versant » où la gratuité qui permet d'attirer le public est compensée par des revenus reposant sur la vente de cette notoriété à d'autres clients solvables (placement publicitaire,

données personnelles ou autres), avant de passer au paiement des clients ordinaires à travers des services à valeur ajoutée qui deviendront indispensables.

La captation d'une clientèle désorientée dans la prolifération des savoirs, et profondément anxieuse pour son avenir, repose sur un dispositif de réputation qui hiérarchise de façon très puissante les savoirs, en dehors des traditions académiques et des médiateurs existants. S'il est impossible de revenir à une politique des savoirs fondée sur les autorités et sur la rareté, il est indispensable d'inventer les mécanismes d'orientation distribués et coopératifs qui empêcheront le basculement de tout notre système de savoirs dans une course permanente au *buzz* et à la réputation.

DOMINIQUE BOULLIER

Professeur des universités à Sciences Po Paris
Directeur exécutif de Forccast
(projet de formation innovante Idefi)
dominique.boullier@sciences-po.fr

La bibliothèque universitaire de Versailles a été programmée en 2004 comme une bibliothèque assez classique. Avec son ouverture en janvier 2013, sa mutation en learning centre est-elle possible ou artificielle ?

La BU de Versailles : une nouvelle dimension dans l'université

Le modèle du « learning centre » est avant tout un concept pédagogique. Mais pour s'en tenir ici aux espaces, on peut noter avec Suzanne Jouguelet, qu'« une clé des learning centres réside dans la qualité des projets architecturaux »¹. Or, l'édifice résolument contemporain de Versailles, conçu par le cabinet Badia-Berger, est remarquable par son intégration dans le site, la qualité de traitement de la lumière intérieure avec les « pièges à lumière » des failles et des sheds, l'alternance entre les grands plateaux de lecture et des zones plus intimes, le plateau suspendu du premier étage, sans oublier le porte-à-faux de la zone sud. Le bâtiment est basse consommation : pompe à chaleur, mur Trombe, brise-soleils fixes, isolant et bardage en aluminium anodisé qui signe le bâtiment. La reconnaissance de la presse spécialisée, avec de nombreux articles dans des revues d'architecture, en est le principal témoignage.

UN LIEU DE VIE PROPICE AU TRAVAIL

Dans le programme initial, le hall pouvait accueillir des expositions, mais un espace cafétéria était jugé inutile en raison de la présence de distributeurs dans les autres bâtiments. En 2009, les learning centres se sont imposés comme des projets de référence et, en 2010, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) a souhaité se doter de deux learning centres : réhabilitation pour Saint-Quentin et infléchissement du projet de construction de la BU de Versailles, dont les travaux venaient enfin de commencer. En juillet 2010, au cours d'une réunion de chantier, les architectes approuvent la décision de transformer un espace de collections en cafétéria² et d'introduire des espaces de détente au sein des plateaux, les « lounges ». Le fonds détente, déjà prévu, trouve naturellement sa place dans cette « BUvette ». Le



➔ Les grandes baies vitrées de la mezzanine : lumière et environnement boisé, une ambiance propice au travail.

meuble est choisi par les architectes, avec une réflexion sur l'harmonie des couleurs en écho au campus boisé, l'introduction de formes rondes et organiques dans l'univers géométrique des rayonnages et des tables. Les étudiants se sont appropriés ces lounges : dans de nouvelles postures, ils s'allongent pour une sieste, installent leur PC portable sur les genoux, le plus souvent seuls, voire enfoncés dans un fauteuil tourné vers les rayonnages, pour s'isoler dans une bulle de concentration.

[1] Suzanne Jouguelet, *Les learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*, Inspection générale des bibliothèques, Rapport 2009-022, décembre 2009, p. 2.

[2] Pour maintenir le linéaire, les rayonnages sont passés en 2,10 m au lieu de 1,80 m.

[3] Lancée le 15 sept. 2011, la page Facebook de la BU comptait 449 fans avant l'ouverture et 606 début mai 2013. Le blog du chantier régulièrement alimenté jusqu'à l'ouverture au public sera fermé le jour de l'inauguration.

Depuis l'ouverture au public le 14 janvier 2013, le compteur de passage enregistre des chiffres très encourageants (une moyenne de près de 1 000 entrées par jour, le double par rapport à l'ancienne BU), des retours d'étudiants ravis de leurs nouvelles conditions de travail, des fans sur la page Facebook de la BU³, des idées et des demandes de service personnalisé en réponse à l'enquête Libqual (nov.-déc. 2012).

DÉCLOISONNEMENT DES SERVICES (MAIS AUSSI DES COLLECTIONS)

Ce nouvel équipement participe au décloisonnement par l'intégration de personnels d'autres services de l'université : une conseillère du dispositif ABRI (Accompagnement Bilan Réorientation Insertion) qui accueille des étudiants de licence sur rendez-vous, un technicien informatique qui gère le projet de cartable numérique de l'unité de formation et de recherche (UFR) et, à la rentrée, une représentante de l'école doctorale.

Les collections ont été réorganisées en pôles disciplinaires (tous supports confondus) améliorant l'accessibilité des périodiques et la visibilité des thèses ; en libre accès, sauf mention contraire du jury ou de l'auteur, ces dernières sont davantage consultées. L'intégration prochaine des périodiques du laboratoire de mathématiques favorisera le rapprochement avec les enseignants-chercheurs de ce domaine. Enfin, le positionnement des PC entre les plateaux et les alcôves assure une meilleure répartition des services numériques.

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE À LA BU

Un constat : les enseignants sont interpellés par le copier/coller, mais aussi par l'étudiant de master qui ne pense pas à mettre son nom sur son rapport de stage. Convaincue dès 2010 par l'aspect pédagogique du Learning Centre, la direction de l'UFR des sciences souhaite inclure, avec le personnel de la bibliothèque, la recherche documentaire dans les maquettes du projet quinquennal de 2015. D'ici là, les départements de chimie et maths/info testent *via* des modules de L2 ou L3 un dispositif varié permettant à l'étudiant de se former selon son besoin et non plus en séance magistrale de deux heures. Outre les classiques – mais indispensables – visites de rentrée, ateliers de 20 minutes à l'heure du déjeuner, formations à un outil spécifique, on imagine une intervention des bibliothécaires en fin de travaux dirigés, puis de l'enseignant avec un bibliothécaire dans la salle de formation de la BU pourvue d'un tableau numérique interactif, puis une séance de travail libre à la BU selon le principe suivant : les étudiants qui s'installent dans la « salle de tutorat » manifestent ainsi leur besoin et le bibliothécaire en poste au premier étage pourra les accompagner dans leur travail de recherche. Un système de validation d'heures de travail peut également être mis en place, ce qui suppose une très bonne coordination avec l'enseignant.

Cet accompagnement repose sur un projet de service 2012 de la Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBIST) visant à réinvestir le service public par les catégories A, déchargées des acquisitions reprises par les catégories B, alors que les tâches d'exemplarisation sont dévolues aux catégories C. Tous les agents susceptibles d'animer des formations (cat. A et B) ont par ailleurs suivi un cycle de formation en interne pour faire évoluer leurs pratiques pédagogiques laissant



Des espaces *lounges* pour la détente. ↗



↗ La BUvette.

jusqu'alors peu de place à l'interactivité. Renouant avec les bonnes pratiques du « marketing de service » où l'agent en contact avec le public est le plus qualifié, la BU de Versailles profite aussi du transfert des tâches de prêt-retour sur les automates de prêt RFID : en dehors du prêt de PC portables, le personnel à l'accueil se consacre à l'assistance aux usagers rencontrant un problème sur les automates (souvent un moyen privilégié de faire passer une information), à l'accueil des nouveaux arrivants pour lesquels le premier contact est primordial et à l'information sur les activités proposées.

Les agents volants des deux plateaux de lecture occupent – ou non – des points d'information dont la forme ovale et l'équipement (2 PC et 2 sièges) invitent plus à la collaboration que le positionnement classique en face à face.

OÙ LA QUESTION DES HORAIRES D'OUVERTURE RETROUVE SA JUSTE PLACE

Le premier écho dans la presse professionnelle, paru dans *Livres Hebdo*, déplore que « l'ouverture cinq jours par semaine de 8 h 30 à 19 h, avec fermeture le samedi, n'est pas des plus performantes »⁴. De plus pour Suzanne Jouguelet « une grande amplitude horaire est la règle, y compris un service de nuit »⁵. Après une modeste extension en

septembre 2011 dans les anciens locaux (ouverture avancée de 9 h à 8 h 30), la BU se retrouve confrontée à la fermeture du campus à 19 h en semaine et à 13 h le samedi. L'ouverture le samedi de 10 h à 18 h reste à privilégier et implique un personnel de sécurité du campus de 13 h à 18 h et un budget de moniteurs étudiants. Déjà rôdé au travail le samedi à la BU de Saint-Quentin (cat. A depuis 2009), le personnel est prêt à s'investir. De son côté, la mairie de Versailles avait déjà avancé des négociations avec la compagnie de bus desservant le campus. La balle est maintenant dans le camp des étudiants...

En attendant, les bibliothécaires développent « l'expérience BU » qui « donne envie de travailler » : les étudiants s'expriment ainsi n'auraient-ils pas réussi la traduction du « learning centre » ?

MARIE-ESTELLE CRÉHALET

Responsable de la BU de Versailles
marie-estelle.crehalet@uvsq.fr

CHANTAL MERLE

Adjointe de la responsable de la BU Versailles
chantal.merle@uvsq.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

LE BLOG DU CHANTIER :
www.bib-versailles.uvsq.fr

LA PAGE FACEBOOK
DE LA BU DES SCIENCES :
www.facebook.com/bu.versailles

LE PORTAIL DES BIBLIOTHÈQUES
DE L'UVSQ : www.bib.uvsq.fr

[4] Laurence Santantonios, « Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, sage BU du XXI^e siècle », *Livres Hebdo*, 11 janvier 2013.

[5] *Op. cit.*, p. 1.

Pour une édition numérique scientifique durable

Le groupe « Édition scientifique publique » (BSN 7) de la Bibliothèque scientifique numérique traite des questions d'édition et de publication. Principales orientations.

BSN 7 s'intéresse autant aux documents de l'édition classique (articles, revues, livres) qu'à des objets nouveaux (épisodes, carnets de recherches, sites web éditorialisés), autopubliés (archives ouvertes, rapports, expertises), spécifiquement numériques (bases de données de recensements, éléments multimédia au sens large : vidéos, podcasts, didacticiels) ou relevant de l'administration de la preuve (données de la recherche, *data journals*). Cette liste, volontairement large, a vocation à s'étendre à de nouveaux objets susceptibles d'émerger dans le futur. Son périmètre couvre l'ensemble des documents édités et des documents publiés ainsi que l'ensemble des disciplines universitaires connues et à venir. Il implique une pluralité d'acteurs : auteurs ; lecteurs (public de spécialistes ou non) ; éditeurs ; plateformes (de HAL à Revues.org en passant par Persée, pour les plateformes spécialisées, de Facebook à Librarything en passant par Internet Archives pour les plateformes généralistes) ; médiateurs (bibliothécaires, libraires, documentalistes...). Les documents concernés sont ceux qui interviennent dans l'évaluation individuelle et collective de la recherche, c'est-à-dire qui sont cités dans les rapports d'activités des chercheurs et des centres de recherches.

Le groupe BSN 7 siège sous la forme d'un **Collège de l'édition numérique scientifique** (COLENS) qui a pour objectif la construction, à long terme, d'une édition numérique scientifique durable.

Il met en place des recommandations et attribue un **label BSN**. Il promeut de bonnes pratiques qui facilitent l'accès aux résultats de la recherche au plus grand nombre, dans les meilleures conditions, idéalement en libre accès.

Une charte des bonnes pratiques

Cinq critères sont fixés et définis dans une *Charte des bonnes pratiques pour l'édition numérique scientifique*¹.

1. Citabilité

- Les documents doivent être localisés par une URL courte et stable.
- Une modalité de citation conforme aux normes bibliographiques, aux usages et impératifs de la discipline doit être systématiquement proposée aux lecteurs pour chaque document.

2. Interopérabilité : elle est notamment rendue possible par :

- l'identification unique de chaque document ;
- la mise à disposition de métadonnées standardisées à chaque niveau documentaire.

3. Accessibilité : l'accès au document doit être possible par l'intermédiaire d'un format suffisamment standard pour ne pas supposer un environnement matériel et/ou logiciel particulier.

4. Ouverture : l'offre ne doit pas s'opposer, par mesure contractuelle ou technique, à la diversité des usages.

5. Durabilité : L'édition électronique scientifique doit être durable. Pour cela :

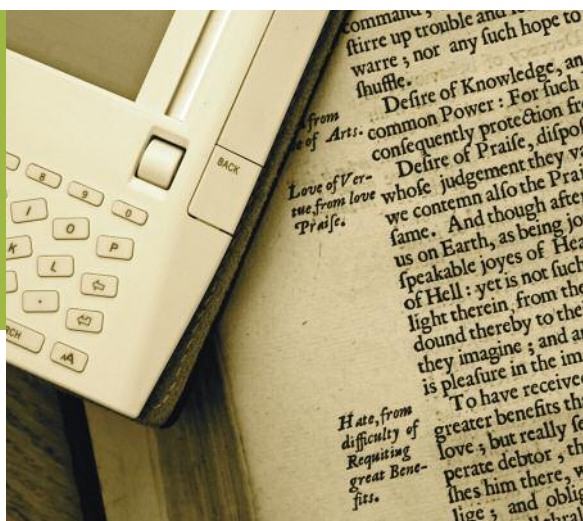
- une offre tarifaire transparente et adaptée aux besoins des bibliothèques doit être proposée ;
- les niveaux tarifaires et leur évolution doivent être raisonnables et proportionnés aux coûts ;
- l'offre doit être conforme aux recommandations définies par le groupe BSN 1 (acquisitions) ;
- une solution d'archivage pérenne conforme aux recommandations définies par le groupe de travail de BSN 6 (archivage pérenne) doit être proposée ou prévue.

Un carnet de veille

Le groupe BSN 7 s'est doté d'un carnet qui a pour objectif, outre la diffusion régulière des travaux du groupe (bonnes pratiques, recommandations), de mettre en avant les initiatives autour des questions de libre accès, quelle que soit leur origine géographique ou institutionnelle, et refléter ainsi la diversité des acteurs et des voies pour arriver à une meilleure diffusion de l'information scientifique. Les billets sont rédigés par les membres de BSN 7 et par des invités². Ce carnet est complété par un « radar » qui agrège des actualités concernant l'édition électronique scientifique, dans toutes ses dimensions³.

Les actions 2012 et 2013

- Une enquête sur les offres de livres en ligne : la BSN a lancé, en partenariat avec le consortium Couperin, sa pre-



mière enquête sur les offres de livres électroniques à destination des bibliothèques. Ce questionnaire⁴ a une double finalité : collecter une information sur les offres que les plateformes d'édition électronique proposent aux bibliothèques universitaires, afin de faire un état des lieux complet et à jour et préparer l'attribution, en 2014, du label BSN aux offres respectant les bonnes pratiques.

• **Des opérations de soutien à l'édition publique** : en 2013, la BSN a décidé de

soutenir deux actions spécifiques à destination des acteurs des presses universitaires : une formation à l'édition structurée (XML-TEI) et au développement d'outils spécifiques ; le développement et la mise en place d'un outil de *workflow* éditorial en ligne.

MARIN DACOS

CNRS, pilote de BSN 7
marin.dacos@openedition.org

DOMINIQUE ROUX

Université de Caen, co-pilote
dominique.roux@unicaen.fr

[4] www.bibliothequescientifique numerique.fr/?Enquete-sur-les-offres-de-livres

Prix de l'innovation numérique : 2^e édition

Dans le cadre de la Biennale du numérique 2013 (14-15 octobre)¹, l'Enssib renouvelle l'organisation d'un prix de l'innovation numérique afin de valoriser les initiatives menées par les bibliothèques.

Les bibliothèques ou centres de documentation qui ont développé un projet ou qui proposent des services innovants relevant du numérique sont invités à participer à ce concours. Les projets doivent être envoyés sous forme de poster accompagné d'une fiche descriptive détaillée.

Tous les posters seront exposés et les projets primés feront l'objet d'une présen-

tation par les lauréats lors de la Biennale. Ils seront, par ailleurs, valorisés par l'Enssib sur son site internet et dans le *Bulletin des bibliothèques de France*. Rappelons que le PRES Université de Bordeaux figurait parmi les lauréats de la première Biennale pour son projet de mise en place d'une interface de recherche documentaire innovante, Babord+.

Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la Biennale du numérique et les candidatures doivent être envoyées avant le 31 août 2013. <http://biennale-du-numerique.enssib.fr>

[1] Voir agenda, page 28

Adhérer à l'ADBU : ce qui change

Les nouveaux statuts de l'ADBU, votés en septembre dernier, ont profondément modifié les modalités d'adhésion. Peuvent désormais adhérer tous les professionnels de catégorie A ou assimilés qui exercent dans des structures d'enseignement supérieur et/ou de recherche publique dont l'activité relève de la documentation : outre les personnels de la filière bibliothèque, cela inclut notamment les cadres des filières AENES, ASU, ITA ou ITRF, les collègues de l'Enssib, de l'ABES, des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, des laboratoires de recherche, des bibliothèques associées, des grandes écoles, etc. La modification principale concerne le mode d'adhésion : si l'adhésion indivi-

duelle a été maintenue, celle-ci doit demeurer minoritaire au vu des objectifs que l'association s'est fixés.

L'adhésion dite « groupée » doit devenir le mode régulier car elle seule permet d'apporter des ressources financières pour recruter un directeur exécutif et renforcer les actions, pour une représentation professionnelle plus forte et plus en phase avec le périmètre d'activités de nos différents interlocuteurs. Pour pouvoir participer au prochain congrès de l'association qui se tiendra au Havre du 18 au 20 septembre¹, n'attendez plus pour adhérer ou faire adhérer votre établissement.

Retrouvez toutes les modalités d'adhésion sur : <http://adbu.fr/association/adhesion>

[1] Voir agenda, page 28



PARUTION RÉCENTE

L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires.

Sous la direction de Florence Roche et Frédéric Saby, Presses de l'enssib, coll. « Papiers », mars 2013 - 34 €

Le public est véritablement au cœur de cet ouvrage, coordonné par Florence Roche et Frédéric Saby (SICD 2 de Grenoble), puisque les six premiers chapitres lui sont consacrés.

Il aborde aussi bien les pratiques des étudiants et les usages qu'ils ont des collections documentaires (physiques ou dématérialisées), l'avancée des politiques de services au public, les nécessaires aménagements des bâtiments en adéquation avec les nouveaux services proposés (bibliothèque troisième lieu), les différents types d'évaluation de l'activité de la bibliothèque en direction des lecteurs...

Les trois derniers chapitres interrogent eux plus directement l'avenir (de la bibliothèque en tant que lieu, des bibliothécaires, de la bibliothéconomie) avec une démarche stratégique et résolument constructive.

Un opus utile pour analyser les transformations auxquelles les bibliothèques universitaires sont confrontées afin de mieux répondre à un public de plus en plus exigeant. Dommage cependant que cette notion de « public » n'apparaisse pas plus clairement dès le titre de l'ouvrage.

B. P.

(Agenda)

Août

DU 17 AU 23
79^E CONGRÈS DE L'IFLA

Singapour

Les « *bibliothèques du futur : des possibilités infinies* » seront à l'ordre du jour de ce rendez-vous international. Et de nombreux professionnels français ont déjà à l'esprit la prochaine édition qui se tiendra à Lyon en 2014.

<http://conference.ifla.org/ifla79>

Septembre

DU 23 AU 26
ETD 2013 : 16^E SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES THÈSES ET LES MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES

Hong Kong (Chine)

ETD 2013 se penchera sur les correspondances entre *les valeurs asiatiques et la pensée occidentale*, afin de partager des projets et expériences construits autour de ce thème.

<http://lib.hku.hk/etd2013/about.html>



DU 18 AU 20 SEPTEMBRE

ADBU 2013 : 43^E CONGRÈS

Le Havre, Docks Océane

Pour cette nouvelle édition du congrès de l'ADBU, les organisateurs ont voulu mettre l'accent sur les **données de la recherche**. La journée d'étude du jeudi 19 septembre, ouverte à l'ensemble des professionnels des bibliothèques et de la documentation, abordera le rôle spécifique des bibliothèques dans la collecte, la description, la gestion, le traitement et l'ouverture de ces données, en prolongement des actions concernant le libre accès aux publications. Cette implication des bibliothécaires, documentalistes et professionnels de l'information scientifique et technique peut être conduite au sein de leur établissement (actions de sensibilisation, mise en place de plans de gestion des données, accompagnement juridique des chercheurs) ou au sein de réseaux mettant en œuvre des infrastructures pour les données. Jouer un tel rôle nécessite, d'une part, une collaboration constante avec les chercheurs, les gouvernances et les informaticiens et, d'autre part, l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. La première journée du congrès sera consacrée aux travaux internes de l'association (assemblée générale et rapport des commissions) et le congrès s'achèvera le vendredi 20 septembre par une table-ronde sur les **politiques de site** qui donnera la parole à différents interlocuteurs de l'ADBU.

Le **salon professionnel** rassemblera une cinquantaine de fournisseurs et partenaires des bibliothèques universitaires.

Informations pratiques (programme, bulletin d'inscription, accès) sur le site de l'ADBU.

→ <http://adbu.fr/lehavre2013>

Octobre

DU 7 AU 8
RENCONTRES HENRI-JEAN MARTIN

Villeurbanne, Enssib

Un rendez-vous annuel des responsables des fonds patrimoniaux, centré sur le patrimoine des bibliothèques et son actualité.

www.enssib.fr/agenda/rencontres-henri-jean-martin

LE 10
LOGICIELS LIBRES EN BIBLIOTHÈQUES

Lausanne, École polytechnique fédérale (EPFL)

Cette journée a pour objectif de montrer que l'utilisation de logiciels libres est avantageuse et viable. Un retour d'expériences et des ateliers pratiques permettront de tester ces outils dans une ambiance conviviale placée sous le signe du partage. Entrée gratuite.

Renseignements : aurore.granval@epfl.ch

DU 10 AU 11
ISKO-FRANCE 2013

Paris, Maison des Sciences de l'Homme

La démocratisation des technologies de l'information et de la communication permet à un plus grand nombre de producteurs et diffuseurs de mettre à disposition des informations, comme elle offre à un plus grand nombre d'utilisateurs d'y avoir accès. Le programme de ce colloque abordera plus particulièrement les questions concernant les « *contextes, langues et cultures dans l'organisation des connaissances* ».

<http://isko-france-asso.webnode.com/fr/>

LE 11
LE LIVRE NUMÉRIQUE, TOUR D'HORIZON

Saint-Cloud, Médiadix

Quelle est la nature du livre numérique ? Quelles sont les récentes évolutions des formats et instruments de lecture ? Cette journée d'étude vise à aider les bibliothèques dans la définition et la mise en œuvre d'une politique d'acquisition et de communication.

<http://mediadix.u-paris10.fr//foje.htm>

DU 14 AU 15
BIENNALE DU NUMÉRIQUE

Villeurbanne, Enssib

La deuxième biennale du numérique, organisée par l'Enssib, portera sur *le numérique et ses usages*. Ces rencontres souhaitent motiver les échanges et encourager le débat sur le devenir de l'information numérique, sur les innovations en matière de production et de diffusion des contenus, sur les évolutions de l'accès à l'information et des usages de lecture et de documentation.

<http://biennale-du-numerique.enssib.fr/>

DU 24 AU 25
SÉMINAIRE UDC 2013

La Haye (Pays-Bas)

Le quatrième séminaire international programmé par le consortium UDC abordera les questions liées à « *la classification et la visualisation : interfaces du savoir* ». Il souhaite explorer les avancées techniques dans le domaine de la visualisation des données et leurs impacts sur les flux bibliographiques et la classification documentaire.

<http://seminar.udcc.org/2013/index.php>